

Capitalisation d'expériences de projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires.

Rapport d'étude

Décembre 2024

Le contenu de ce rapport/cette synthèse n'engage que ses auteurs et ne constitue pas nécessairement le point de vue du ministère en charge de l'agriculture, du ministère en charge de la transition écologique et de l'OFB.



Table des matières

1.	INTRODUCTION	4
1.1.	Dynamique de territorialisation des filières	4
1.2.	L'enjeu de réduction des produits phytosanitaires dans les filières	4
2.	APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
2.1.	Objectifs de l'étude	6
2.2.	Méthodologie.....	6
3.	RESULTATS	12
3.1.	Dispositifs de financement	12
3.2.	Caractéristiques des projets recensés.....	15
3.3.	Les difficultés rencontrées	26
3.4.	Les leviers mobilisés	36
3.5.	Principaux Besoins soulevés par les acteurs	43
4.	SYNTHESE	46
5.	RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	51
6.	ANNEXES	51



Abréviations

AAP : Appel A Projet

ADDEAR : Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CIVAM : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

GAB : Groupement d'Agriculteurs Biologiques

GIEE : Groupements d'intérêt économique et environnemental

EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAMPA : Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

FEDER : Fonds européen de développement régional

FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

OCM : Organisation commune des marchés

PAT : Projet alimentaire territorial

PDRR : Programme de développement rural régional

PRAAM : Prise de Risque Amont Aval et Massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles

SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

R&D : Recherche et Développement

1. INTRODUCTION

1.1. DYNAMIQUE DE TERRITORIALISATION DES FILIERES

La transition d'un modèle agricole intensif vers un modèle plus durable implique un changement global des systèmes : une **évolution des pratiques** de production et de leur **appropriation par les acteurs** d'une part, et l'évolution des **formes d'organisation** entre les différents maillons d'autre part. Une des voies est d'encourager la **reterritorialisation des productions et des coopérations** pour construire des systèmes de production plus vertueux, plus résilients et plus justes pour l'ensemble des maillons des filières.

Les initiatives de **reterritorialisation de filières « de proximité »**, initiées par des collectivités ou des groupements de producteurs, sont de plus en plus nombreuses, notamment issues de stratégies alimentaires territoriales plus globales, et s'inscrivent dans des politiques publiques comme la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 qui dynamise le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT), ou encore la loi dite « Egalim » (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, adoptée en 2018) qui impose des exigences d'approvisionnement en restauration collective. Les **incitations financières** en faveur du développement de ces filières territoriales sont aussi le signe d'un engouement pour ces démarches.

Les **filières agricoles territoriales** tendent à rapprocher et à articuler les opérations de production, de transformation, de distribution et de consommation au sein d'un même territoire. En rapprochant géographiquement les opérateurs, elles ont l'intérêt de favoriser une relation de proximité et d'interdépendance entre les maillons pour proposer des produits alimentaires ou non alimentaires en cohérence avec les ressources locales et l'organisation du territoire. Une filière territoriale se distingue des **circuits courts** dans le sens où elle ne vise pas à réduire au maximum le nombre d'intermédiaires entre production et consommation. Les filières territoriales, qui ne sont pas définies précisément dans la littérature scientifique, peuvent être considérées comme des initiatives parallèles et complémentaires aux circuits courts ou de vente directe, qui répondent aux besoins d'approvisionnement de produits bruts ou transformés dans des volumes plus importants, sur des bassins de consommations plus larges. Elles se distinguent également des **filières longues**, majoritaires dans le paysage agricole français, marquées par des plus gros volumes, une standardisation des produits, un nombre d'intermédiaires plus importants et des distances géographiques supérieures.

1.2. L'ENJEU DE REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES FILIERES

La révolution agricole de l'après-guerre a conduit à une intensification et une spécialisation importante de l'agriculture française, via la mécanisation et l'utilisation d'intrants industriels (engrais, pesticides) et naturels (eau d'irrigation). La structuration des filières agro-industrielles a également favorisé une **spécialisation régionale des productions agricoles** pour gagner en efficacité et favoriser les économies d'échelle, mais s'est accompagnée d'une **réduction du nombre d'espèces cultivées et d'un raccourcissement des rotations**.

Le recours aux produits phytosanitaires pour atténuer les effets agronomiques négatifs des rotations courtes ou des assolements simplifiés, a entraîné une **augmentation massive de leur utilisation**, amenant des préoccupations croissantes quant à **leurs impacts sur la santé humaine et animale, sur la biodiversité et sur la qualité de l'eau de l'air et des sols**.

Le **programme Ecophyto traduit la préoccupation des politiques publiques** face à l'enjeu de baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire français. **La nouvelle stratégie Ecophyto 2030, publiée en mai 2024** par le gouvernement, vise à réduire de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires en France d'ici 2027. L'enjeu « filières » est pris en compte dans les plans Ecophyto II et II+ (axe 5) et confirmé dans la stratégie 2030.

La nouvelle stratégie met l'accent sur la recherche et l'innovation pour développer des solutions alternatives aux produits phytosanitaires, mais aussi sur l'accompagnement des exploitations et des

filiales vers des pratiques agroécologiques et sur la sensibilisation du public et des professionnels du secteur.

Le changement de modèles de production et l'évolution des pratiques vers une baisse de l'usage des produits phytosanitaires est aujourd'hui un défi majeur pour l'agriculture française. La **diversification des cultures et l'allongement des rotations**, leviers favorables à la baisse des usages, posent des **défis aussi bien techniques qu'organisationnels et économiques**, et implique **une prise de risque** de la part des agriculteurs, avec la crainte d'une diminution des rendements et des pertes économiques associées. La question de la **responsabilité de la filière** est alors posée, afin de mieux dialoguer et d'identifier des nouveaux modèles d'organisation pour mettre en place un système alliant performance économique, sociale et environnementale, résilient sur le territoire.

Développer des **filières territoriales économes en produits phytosanitaires** s'inscrit donc dans cette réflexion globale. Plusieurs études que nous présenterons dans ce rapport, mettent en avant l'intérêt du développement des filières territoriales pour **accélérer la transition agroécologique et le changement de pratiques économes en produits phytosanitaires**, notamment en :

- Mettant à **disposition les ressources** (techniques, cognitives, matérielles...) nécessaires aux changements, via une dimension collective faisant intervenir une multitude d'acteurs ;
- Améliorant la **capacité d'innovation** (réflexion, échange d'expériences et interactions renforcées) ;
- Instaurant **des relations de confiance**, verticalement (entre les maillons) et horizontalement (entre pairs) permettant de mieux identifier les besoins et contraintes opérationnelles entre chaque maillon ;
- Renforçant la **résilience**, dans un contexte d'aléas et de contraintes marqués (déséquilibres de marché, changement climatique, hausse des coûts de production), par des relations commerciales plus stables ;
- Favorisant l'**approche globale et systémique** des exploitations, sur les dimensions environnementale, sociale et économique, en lien avec des enjeux de territoires.

Ces filières territoriales économes en produits phytosanitaires font cependant face à de multiples défis, notamment dans leur développement. Il s'agit pour elles de :

- Trouver de **nouveaux modes d'organisation** entre acteurs de filières d'un même territoire ;
- **Transformer les métiers**, se réapproprier les outils de production, les savoirs, et les faire évoluer, par de l'expérimentation ;
- Trouver un **modèle économique viable**, qui permet de financer la prise de risque des agriculteurs et d'assurer des débouchés et une rentabilité de la filière ;
- Disposer **des outils et des ressources adaptés à leur taille et à leur modèle** sur leur territoire ;
- Favoriser une **combinaison de solutions et de leviers techniques** adaptés au système de production, car la baisse des usages de produits phytosanitaires passe par l'utilisation croisée de multiples leviers dans un contexte de changement profond de modèles.

L'accompagnement des filières agricoles territoriales économes en produits phytosanitaires, notamment financier, est donc un levier clé pour mettre en œuvre efficacement la transition de l'agriculture française vers plus de durabilité.

Mieux comprendre les caractéristiques, les spécificités et les diversités de ces filières, et identifier leurs besoins et leurs conditions de réussite représentent un intérêt pour les politiques publiques afin de **définir un cadre futur favorable à leur multiplication**.

Le présent rapport, commandité par l'Office français de la biodiversité (OFB), établissement public administratif sous tutelle des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture, s'appuie sur le retour d'expérience en France de projets de développement de filières agricoles territoriales engagées dans un objectif de réduction des produits phytosanitaires pour recueillir les principaux freins et leviers à l'émergence de ce type de projets, et en tirer des enseignements pour poser les conditions optimales à leur développement futur.

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Commanditée par l'Office français de la biodiversité (OFB), établissement public administratif sous tutelle des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture la présente étude de **capitalisation d'expériences des filières territoriales à bas niveau de produits phytosanitaires** souhaite dresser un bilan des actions de soutien et de mise en œuvre de ces projets. L'objectif est de **recueillir les principaux freins et leviers liés à leur émergence, et d'en tirer des enseignements** pour poser les conditions optimales à leur développement futur.

L'étude vise, par un recensement des initiatives et un retour d'expérience de divers acteurs, à :

1. Faire le bilan, via un **recensement**, des projets existants de filières territoriales économes en produits phytosanitaires, et des dispositifs de financement associés (analyse bibliographique) ;
2. Capitaliser sur des retours d'expériences, via une **enquête** et des **entretiens qualitatifs**, pour mettre en lumière les principaux freins, leviers et besoins en lien avec l'émergence et le déploiement de filières territoriales économes en produits phytosanitaires.

2.2. METHODOLOGIE

2.2.1. Périmètre de l'étude

On entend par « filière territoriale » une **filière agricole ou agro-alimentaire**, dont les maillons (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) sont localisés dans un **espace géographiquement limité** (de dimension régionale ou inférieure), et qui collaborent de manière interdépendante dans l'objectif commun de créer de la valeur sur le territoire. Dans le cadre de cette étude, le maillon du consommateur n'a pas été inclus.

Le **projet de filière** est porté par un **groupement d'acteurs**.

Les projets étudiés se limitent aux filières fixant un objectif **de réduction de l'usage des produits phytosanitaires**.

Les filières peuvent se trouver à l'un des trois différents **stades de maturité** suivants :

- **Émergence** : stade de réflexion préliminaire autour du produit, des objectifs, des process, du mode d'organisation, des débouchés attendus, des financements, etc.
- **Structuration** : stade de mise en place du projet, à la fois via de la recherche et développement (R&D) et des premières expérimentations, de la formalisation du collectif, des prises de contact avec les acteurs amont et aval de la filière, de demande de financement, de premiers investissements, etc.
- **Développement** et pérennisation : stade qui peut aller des premières mises en vente, de la contractualisation avec des partenaires, jusqu'à la massification, au développement commercial et à la communication associée, avec un enjeu d'autonomisation

2.2.2. Recensement

Travaux autour des filières territoriales économes en produits phytosanitaires

La recherche bibliographique a fait l'objet d'une lecture et d'une analyse d'un certain nombre de travaux de recherche, d'études de cas etc. en lien avec le développement de filières agricoles et agro-alimentaires territoriales (biologiques, agroécologiques etc.). Ces travaux ont permis de contextualiser l'étude et de construire la trame des entretiens et de l'enquête.

La liste des rapports analysés est disponible en annexe.

Dispositifs de financements hors Ecophyto

Le **recensement des dispositifs de financement** s'est déroulé via une recherche bibliographique. Ils ont été sélectionnés via les critères suivants :

- En cours ou clôturés ;
- Étant au moins en partie hors des financements du plan Ecophyto ;
- Portés par des acteurs publics ou privés ;
- A l'échelle territoriale ou nationale ;
- En lien avec le champ d'étude, ciblé sur le financement de projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires.

Il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif du fait de la sélection effectuée et de l'impossibilité d'identifier les dispositifs anciens n'ayant pas fait l'objet d'une mise en ligne.

La recherche a abouti à l'**identification de 46 dispositifs de financement** (disponibles en annexe), détaillés lorsque les informations étaient disponibles : l'intitulé du dispositif de soutien, pilotage/portage, type de dispositif (Appel à projet (AAP), Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)), période d'ouverture, objectif succinct, origine des financements, montants alloués au global et les règles de financement (critères d'éligibilité, actions soutenues) et la source d'information. Dans un souci de confidentialité les contacts identifiés en ligne n'ont pas été reportés dans le tableau.

Projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires

Le **recensement de projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires** a été opéré via une recherche bibliographique, en étudiant prioritairement les lauréats des dispositifs de financement sélectionnés précédemment. Les projets de filières ont été priorisés selon les critères suivants :

- En cours ou clôturés ;
- Portés par des acteurs publics ou privés ;
- Portés par un collectif d'acteurs¹;
- Toutes productions : animales et végétales, à visée alimentaire ou non-alimentaire ;
- Sur le territoire de la France Métropolitaine et d'Outre-Mer ;
- Financés au moins en partie hors du plan Ecophyto ;
- Dont l'objectif est de faire émerger une nouvelle filière sur le territoire (ex. : étude de faisabilité d'une nouvelle filière ; expérimentation, structuration d'un collectif, investissements, ou valorisation d'une nouvelle production ; relocalisation d'une production ; changement profond d'un modèle de production existant impliquant la structuration de nouveaux modes d'organisation et de commercialisation²).
- Dont les objectifs impliquent un engagement de baisse de l'usage des produits phytosanitaires ou dont la production ciblée est naturellement économe en produits phytosanitaires ou dans le cadre d'une certification biologique³.

Le recensement de projets, bien qu'approfondi, ne prétend pas être exhaustif.

La recherche a abouti à l'**identification de 199 projets de développement de filières territoriales économes en produits phytosanitaires** (disponibles en annexe), détaillés lorsque les informations étaient disponibles⁴ : libellé du projet, description synthétique du projet, nom du chef de file, dispositif

¹ Le nombre minimum de maillons de filières n'est pas inclus dans les critères mais les projets impliquant au moins deux acteurs ont été privilégiés.

² Les informations à disposition ne permettaient pas toujours d'identifier que le projet visait l'émergence d'une nouvelle filière territoriale. Par exemple, des projets de modernisation d'un site ou de commercialisation sans préciser le caractère territorial des approvisionnements, ont été exclus du recensement.

³ Les informations à disposition ne permettaient pas toujours d'identifier clairement si l'objectif de réduction d'usage était formalisé. Les projets de filières territoriales avec des objectifs plus globaux de réduction d'usage des intrants ou de transition agroécologique ont donc été inclus.

⁴ Certains projets ne disposaient pas d'une documentation suffisante. Dans ce cas les cases sont identifiées d'un « NC » pour « non connu ».

de financement, pilote du dispositif de financement, liste des partenaires, production concernée, nombre d'agriculteurs engagés, surface engagée, région(s) concernée(s), principales actions mises en place, dates de début et de fin du projet, coût total du projet (au moment de la demande de subvention) et montant de la (des) subvention(s) perçue(s). Dans un souci de confidentialité les contacts identifiés sur les projets n'ont pas été reportés dans le tableau.

2.2.3. L'enquête

Modalités

L'enquête s'est adressée à deux types de destinataires :

- **Des « opérateurs » de projet** : personnes / structures impliquées dans le développement de projets de filières territoriales à bas niveau de produits phytosanitaires (chef de file, partenaire technique...) qui pouvaient être des acteurs économiques, des établissements publics, des fédérations, des associations, des réseaux, des organismes de recherche. Il s'agissait via l'enquête de caractériser :
 - Les difficultés rencontrées par les opérateurs lors de la mise en œuvre des projets ;
 - Les leviers opérationnels utilisés ;
 - Les besoins pour de futurs projets ;
 - Des projets potentiels de filières à bas niveau de produits phytosanitaires, en dehors, au moins partiellement du dispositif Ecophyto.

- **Des « financeurs » de projet** : personnes / structures impliquées dans le financement de projets de filières territoriales à bas niveau de produits phytosanitaires, qui pouvaient être des administrations, des collectivités, des établissements publics. Il s'agissait via l'enquête de :
 - Caractériser les dispositifs d'aide contribuant à l'émergence des projets et questionner les éventuelles règles de non co-financement ;
 - Questionner la perception des financeurs dans le déroulement des projets, les difficultés rencontrées et les leviers utilisés ;
 - Disposer d'un retour d'expérience des financeurs sur les dispositifs financiers et leur suivi dans le cadre de projet de filières à bas niveau de produits phytosanitaires.

Deux trames d'enquête ont été rédigées et mises en ligne pour diffusion sur la plateforme ALCHEMER. Les trames sont disponibles en annexe. L'enquête, ouverte du 20 juin au 18 juillet 2024, a été diffusée par mails à **390 personnes** identifiées lors de la phase bibliographique (contacts valides, les adresses obsolètes ayant été exclues).

Réponses

Au total, 104 contacts ont répondu à l'enquête, respectivement 80 via l'enquête « opérateurs » et 24 via l'enquête « financeurs ». L'enquête était ouverte sans restriction, permettant ainsi une diffusion potentielle au sein des réseaux. Une question « de qualification » en introduction permettait de bien s'assurer que les répondants avaient un lien avec le sujet de l'étude. Ainsi, après exclusion de 20 réponses (16 opérateurs et 4 financeurs) non qualifiées, **l'analyse de l'enquête se base sur les parts relatives d'un total de 84 répondants : 64 opérateurs et 20 financeurs.**

Profilage des répondants

Toutes les réponses sont confidentielles et anonymisées. Les répondants pouvaient néanmoins **renseigner de manière volontaire** leurs coordonnées afin d'être contactés par notre équipe et approfondir les échanges sous forme d'entretien.

Les profils des répondants sont les suivants (Figure 1 et Figure 2) :

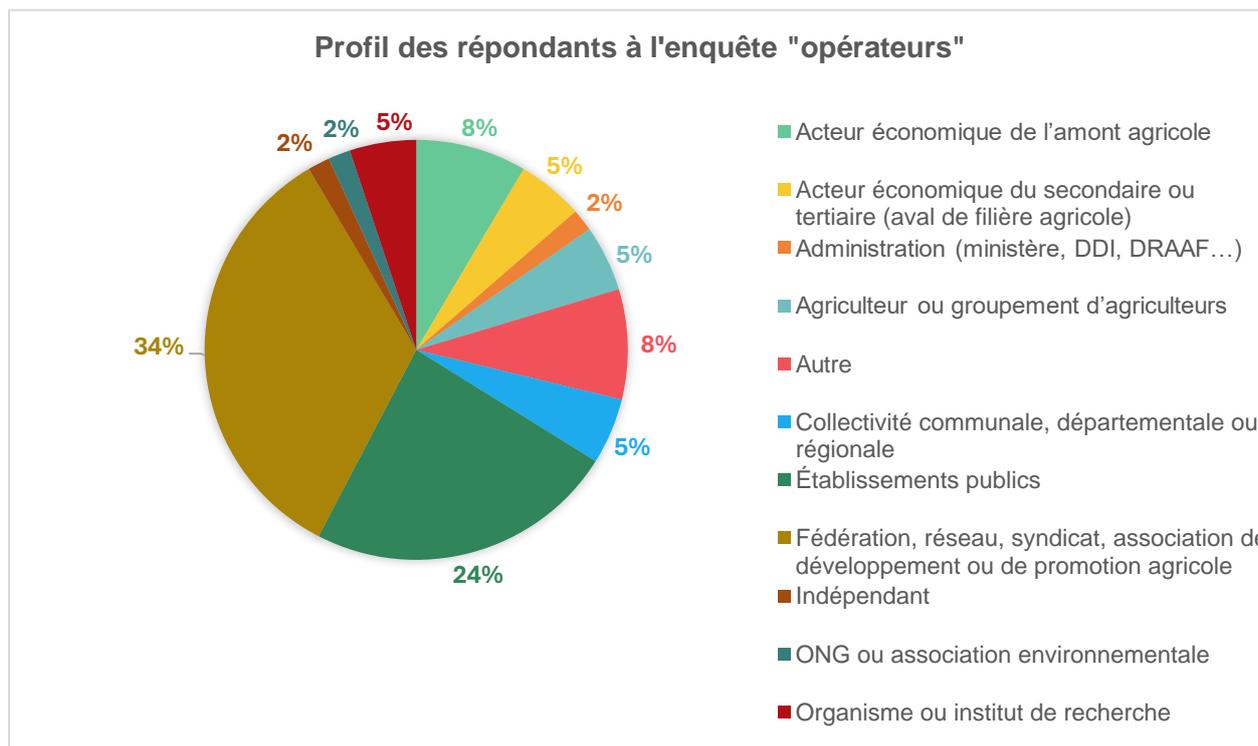


Figure 1 : profil des répondants à l'enquête à destination des « opérateurs », sur la base de 58 répondants à cette question.

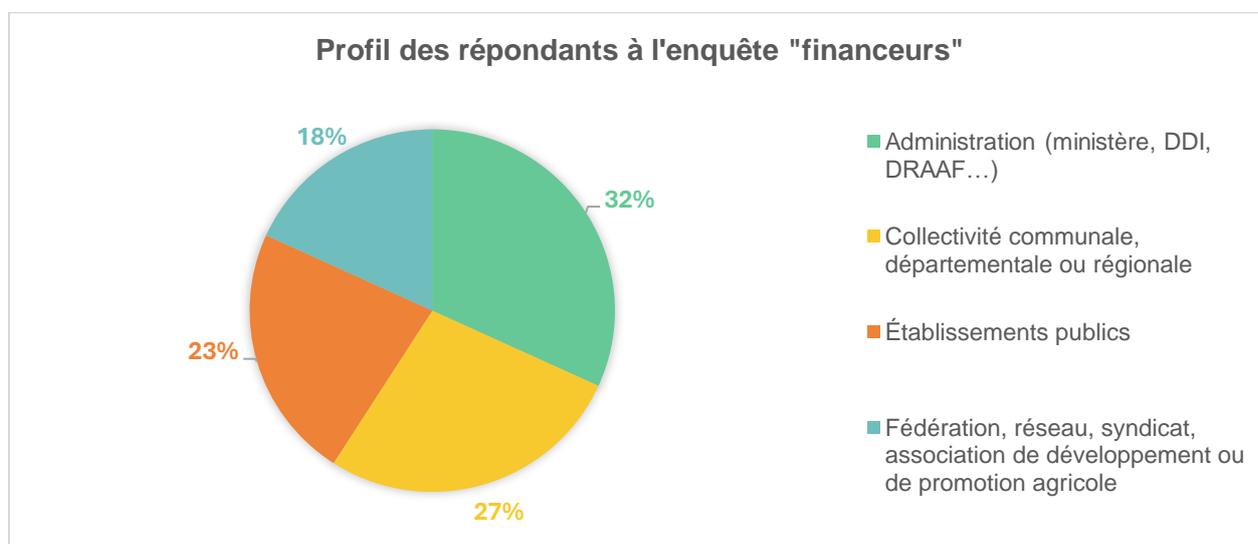


Figure 2: profil des répondants à l'enquête à destination des « financeurs », sur la base de 18 réponses à cette question

2.2.4. Les entretiens

Modalités

Une **série d'entretiens semi-directifs** a été organisée afin de recueillir des retours d'expériences et des **appréciations qualitatives issues d'une diversité d'acteurs sur le soutien et la mise en œuvre de projets de filières économes en produits phytosanitaires** : i) facteurs de motivation et résultats escomptés des dispositifs de soutien ou des projets de filière ; ii) principaux obstacles et leviers identifiés ; iii) besoins pour favoriser l'émergence de ce type de projet. L'entretien se concluait par le partage de recommandations, conseils ou suggestions pour favoriser l'émergence de ce type de projet.

Deux trames ont été utilisées, dans une logique similaire à celle de l'enquête :

- **Une trame « opérateurs et facilitateurs locaux »** destinée aux opérateurs économiques amont ou aval de la filière et faisant partie du projet, et aux facilitateurs (conseiller technique / réseau de soutien local public ou privé) ayant participé à l'émergence ou à la mise en œuvre de la filière (chefs de file ou partenaires / parties prenantes).
- **Une trame « têtes de réseaux et administrations »** destinée aux têtes de réseaux ayant une vision d'ensemble de projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires, et aux administrations, collectivités ayant été impliquées dans des dispositifs de financement⁵.

Chaque compte-rendu détaillé des entretiens a fait l'objet d'une validation par les personnes interrogées. L'ensemble des retours ont fait l'objet d'une analyse croisée et de recoupement avec les résultats de l'enquête.

Les trames d'entretien sont disponibles en annexe.

Réponses

Au total, 36 entretiens ont été réalisés, en veillant à privilégier une diversité de profils (Figure 3).

Typologie d'acteurs interrogés	Nombre d'entretiens
Collectivité territoriale	8
Acteur du développement agricole	6
Ministères	5
Aide au développement AB	4
Acteur économique	3
Agence de l'eau	2
Universitaire / recherche	2
Association	1
DRAAF	1
DREAL	1
OFB	1
PNR / PN	1
Syndicat des eaux	1
Total général	36

A noter : 4 agences de l'eau interrogées dont un entretien groupé avec 3 structures simultanément.

Figure 3: Nombre d'entretiens réalisés et typologie d'acteurs interrogés

NB : L'Office Français de la Biodiversité, le ministère en charge de l'Agriculture et le ministère en charge de la Transition Écologique font partie des structures interrogées afin d'apporter un regard croisé sur leurs perceptions des enjeux de projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires. Les réponses sont exclues de l'analyse, mais ont permis d'orienter le cadrage et les attentes de l'étude.

La liste des entités interrogées est disponible en annexe (certains ont souhaité rester anonymes)

2.2.5. Limites de l'étude

Les informations disponibles pour réaliser le recensement de projets de filières n'étaient pas toujours suffisantes pour confirmer que le projet rentrait bien dans le périmètre de l'étude. Certains projets anciens, par exemple, ne mentionnaient pas explicitement l'objectif d'une baisse des usages des produits phytosanitaires. La base de données contient donc des projets de filières territoriales avec

⁵ Lorsqu'une collectivité locale était impliquée de façon opérationnelle dans un projet de filière, le cadre d'entretien « opérateurs et facilitateurs locaux » a alors été privilégié.



des objectifs environnementaux plus larges, comme la transition agroécologique ou la diminution des intrants. Les projets affichant spécifiquement un objectif de réduction des produits phytosanitaires sont néanmoins clairement fléchés.

D'autres informations manquantes, comme le nombre et les types des acteurs mobilisés, le coût et le montant des aides, etc., n'ont pas permis d'obtenir une compréhension exhaustive des projets recensés. Enfin, très peu de projets proposent un bilan rédigé ou un retour d'expérience détaillé (par exemple sur les freins et leviers).

3. RESULTATS

3.1. DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

3.1.1. Caractéristiques des dispositifs de financement recensés

Le recensement a permis d'identifier **46 dispositifs de financement** d'intérêt pour les projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires (recensement en date de juillet 2024), dont 10 dispositifs sont clôturés et 36 en cours. Il s'agit presque exclusivement de **dispositifs de soutien publics** (subventions) d'accompagnement des acteurs sous forme **d'appels à projet**⁶. Les dispositifs sont résumés sur le tableau ci-dessous et sont détaillés en annexe. Ils s'inscrivent :

- > Dans des **dispositifs nationaux**, comme France 2030, planification écologique, plan de relance etc. ;
- > Dans des **dispositifs territoriaux**, souvent cofinancés par le fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) ;
- > Dans les **programmes des agences de l'eau** ;
- > Dans une moindre mesure dans des **partenariats publics / privés**.

Dispositif	Exemples de financements : nom financement (nom du pilote)	Fourchette enveloppe (par dispositif)	Lien avec le sujet d'étude
État, dispositif France 2030	Démonstrateurs territoriaux (Banque des Territoires) Innovier pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire (BPI France) Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030 (France Agrimer et BPI France) Territoires d'innovation (Banque des Territoires) Prise de Risque Amont Aval et Massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles (BPI France)	90 à 150 millions d'euros.	<i>Axé agro-écologie.</i> Territoires d'innovation plus global mais une thématique sur l'agroécologie <i>Axé filières agricoles.</i> Appel à projet résilience et capacités agroalimentaires 2030 <i>Axé filières économes en produits phytosanitaires.</i> Prise de Risque Amont Aval et Massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles
État, dispositif Crédits issus de la planification écologique	Projets territoriaux filières légumineuses (France Agrimer) Fonds d'avenir Bio (Agence Bio) Projets territoriaux (France Agrimer) Maturation des projets territoriaux (France Agrimer) Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) (France Agrimer)	de 4 à 18 millions d'euros	<i>Axé filières territoriales en transition agroécologique.</i> <i>Axé filières biologiques :</i> Fonds d'avenir Bio <i>Centré sur les phytosanitaires :</i> Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures
État, dispositif Plan de relance	Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires Plan de structuration des filières protéines végétales	NC	Axé structuration de filières

⁶ D'autres dispositifs de contractualisation (avec des collectivités, des parcs naturels, etc.) ou des dispositifs fonciers pourraient être explorés, mais n'ont été que très rarement évoqués en entretien.



État, dispositif Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) (Compte d'Affectation Spécial Développement Agricole et Rural)	Innovation et partenariats (ministère en charge de l'agriculture) Appels à projets Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) Transitions et Souveraineté (ministère en charge de l'agriculture)	NC	<i>Axé recherche-action, volet possible alternative aux produits phytosanitaires : Innovation et partenariats et Transitions et Souveraineté</i> <i>Axé transition agroécologique en collectif : Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental</i>
Collectivités territoriales, cofinancé FEADER	Soutien aux projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (département de l'Allier) Structurer les filières prioritaires : Alimentation, Forêt et bois, Textile, et renforcer leurs nouvelles synergies et mise en réseau (GAL (Groupe d'Action Locale) Loire) Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (Région Auvergne-Rhône-Alpes) Soutenir les investissements relatifs aux projets de transformation et de commercialisation des produits agricoles (Région Pays de la Loire)	NC	<i>Axé développement agriculture / filière à l'échelon territorial. Volet agro-écologie possible</i>
Régions, départements	Accompagner des actions d'expérimentation filières végétales hors agriculture biologique (Région Occitanie) Mettre en place des actions pour développer l'agriculture audoise (Aude) Néocoop, la transition agroécologique des coopératives (Nouvelle-Aquitaine)	NC	<i>Variable</i>
Agences de l'eau	Accompagner les projets de filière à bas niveau d'intrants : soutien à l'émergence de filières (Rhône-Méditerranée-Corse) Soutien aux filières agricoles favorables à la protection de la ressource en eau (Rhin-Meuse) Résilience de l'agriculture et de ses filières face au changement climatique (Artois-Picardie)	0,5 à 108 millions	<i>Axé structuration filières bas intrants, dans les bassins versants à enjeu eau.</i>
Public / privé	Territoires à Agricultures Positives (Fondation Avril, partenaires publics) Transitions alimentaires et agroécologiques Projets de recherche-action et d'innovation (Fondation de France, Fondation Daniel et Nina Carasso) PSE (Paiement pour services environnementaux) régénératif haut de France (Pour une Agriculture du vivant et Agence de l'eau Artois Picardie)	0,35 à 6 millions	<i>Variable</i>

La majorité des dispositifs recensés a débuté aux alentours de 2020-2021 et 14 dispositifs datent de 2024 (planification écologique, France 2030 et plan de Relance).

3.1.2. Analyse et enseignements

Un manque de lisibilité des financements.

Réaliser la compilation des dispositifs de financement a demandé un travail de recherche complexe et chronophage, tant l'information se trouve dispersée sur différents sites internet. L'objet du dispositif et les informations clés sur ses caractéristiques sont souvent peu accessibles au premier abord, tout

comme sa date d'ouverture. L'outil récent « Aides-Territoires » a cependant grandement facilité nos recherches (Figure 4).

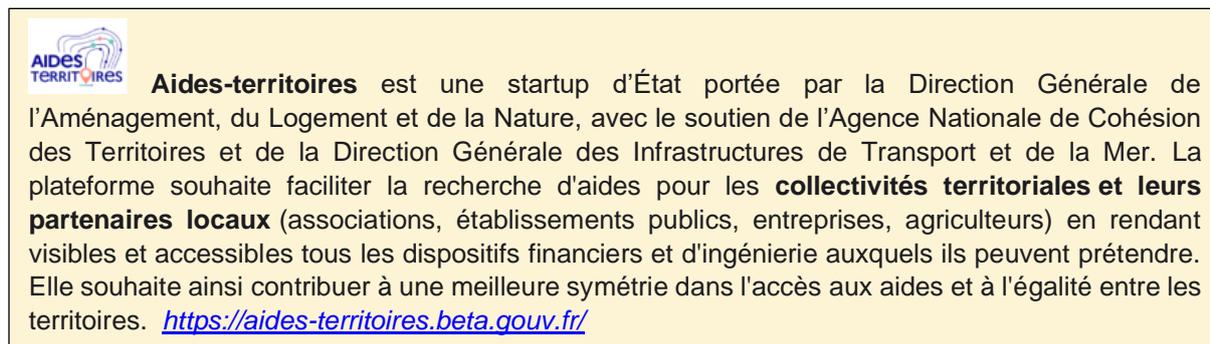


Figure 4: Aides-Territoires, une plateforme pour faciliter la veille d'aides publiques.

Une hétérogénéité dans les conditions de dépôt et d'accessibilité

Chaque dispositif de financement dispose de ses propres modalités de dépôt (appels à projet annuels ou ponctuels, ouverture en continu, dispositif d'appel à manifestation d'intérêt en préalable, etc.), de ses conditions d'éligibilité (typologie d'acteurs, en individuel ou collectif, nombre de partenaires minimum ou maximum, etc.), d'une liste d'actions finançables (investissements matériels, diagnostic / études, expérimentations etc.), de montants minimum et maximum alloués, de la part d'aide accordée (en % des montants d'actions éligibles), de ses durées minimum et maximum de financement, de règles de non-cumul des financements, et de conditions de notation des projets (accent sur l'innovation, critères environnementaux, etc.).

Concernant la récurrence des dispositifs de financement, ils sont variables avec des dispositifs ouverts ponctuellement (dispositif « Territoires d'innovation » qui a bénéficié d'un seul appel à projet en 2019, ou la Fondation Daniel et Nina Carasso qui ouvre des appels à projet certaines années), alors que d'autres sont plus réguliers et effectifs depuis plusieurs années (**Fonds Avenir Bio** ouvert depuis 2008, **dispositif d'animation et de reconnaissance Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental**⁷ depuis 2015 (via des appels à projets régionaux, avec depuis 2018 un volet sur le soutien à l'émergence), l'appel à projet « Innovation et partenariats » dont la première édition date de 2006, financé par des fonds CASDAR (Compte d'Affectation Spécial Développement Agricole et Rural), et les dispositifs d'aides spécifiques de certaines Agences de l'eau).

Cette hétérogénéité demande donc aux porteurs de projet de **passer un temps conséquent à analyser les critères** et oblige, pour un même projet, à réécrire les dossiers ou à les présenter différemment pour correspondre aux attentes des financeurs. Ils doivent également effectuer une veille active afin de se tenir informés de la publication de dispositifs de financement, sans nécessairement avoir les ressources en interne. Ce constat sera vérifié par les apports des entretiens.

Les **conditions budgétaires** varient, avec des **montants d'aide moyens sur les dépenses éligibles de 70 %, mais variant entre 25 % et 100 %**, obligeant souvent les porteurs de projets à trouver des co-financements ou à compléter sur fonds propres.

Les plafonds maximum moyens autorisés sont de 2 300 000 euros, avec de fortes disparités. **Certains dispositifs présentent un intérêt pour le montant total alloué et le montant maximum accordé aux bénéficiaires.** C'est le cas des dispositifs suivants, qui dépassent tous le million d'euros : « Projets territoriaux filières légumineuses », « Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires », « Plan de structuration des filières protéines végétales », « Démonstrateurs territoriaux » (jusqu'à 10 millions d'euros), « Fonds Avenir Bio », « Projets territoriaux », et « Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives ». En contrepartie, ces dispositifs ont **souvent des seuils minimums élevés** (200 000 euros pour les « Projets territoriaux filières

⁷ Le dispositif d'animation GIEE propose des thématiques de travail des collectifs d'agriculteurs très variées : adaptation au changement climatique, autonomie protéique, fertilité de sols etc. Ils peuvent inclure un projet de filière mais n'est pas l'objectif central du dispositif.

légumineuses » ou les « Projets territoriaux », 100 000 euros pour le « Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires », **s'adressant donc à des projets d'envergure.**

Les **durées de financement recensées vont de 1 an à 7 ans** et la plupart des dispositifs fixe une durée maximum d'environ 3 ans. Les dispositifs basés sur des temps plus courts correspondent au financement de phases de maturation (dispositifs « Démonstrateurs territoriaux » volet maturation, ou encore le soutien à l'émergence du dispositif « Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental »). Les dispositifs à durée plus longue correspondent aux dispositifs récents issus de France 2030 (« Innover pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire », « Prise de Risque Amont Aval et Massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles (PRAAM) »).

Les **conditions d'éligibilité des dispositifs** recensés sont parfois complexes. Ainsi, à titre d'exemples, le dispositif de France 2030 « Innover pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire » ne permet pas aux associations de candidater et plafonne le nombre de partenaires à six ; le dispositif « Projets territoriaux filières légumineuses » n'est pas ouvert aux collectivités ; le « Fonds Avenir Bio » n'est pas ouvert aux organismes d'aide au développement agricole ; les projets réalisés en Outre-mer ne sont pas éligibles au dispositif de « maturation des projets territoriaux » ; le dispositif « Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030 » exclut les projets financés par le CASDAR (Compte d'Affectation Spécial Développement Agricole et Rural), le Fonds Avenir Bio et le guichet France 2030 etc.

3.2. CARACTERISTIQUES DES PROJETS RECENSES

3.2.1. Introduction

Apports de l'enquête

Les répondants à l'enquête « opérateurs » et « financeurs » (56 répondants à cette question - Figure 5) ont déclaré avoir été particulièrement impliqués dans des projets de **création de nouvelles productions** (21 réponses), dans des projets de **création ou d'amélioration d'unité de transformation** (12 réponses), dans des projets de **valorisation, relocalisation, diversification** des circuits de vente (12 réponses), ou dans des **projets de structuration ou de mise en réseau d'entreprises** (9 réponses)

Les répondants ont contribué dans une moindre mesure à d'autres projets : **certification** (6 réponses) ; **relance d'une production existante** (5 réponses) et 5 répondants ont cité spontanément l'**évolution de pratiques** de filières existantes (pratiques d'élevage, baisse des IFT (Indicateurs de Fréquence de Traitements phytosanitaires), fermes de démonstrations sans intrant chimique).

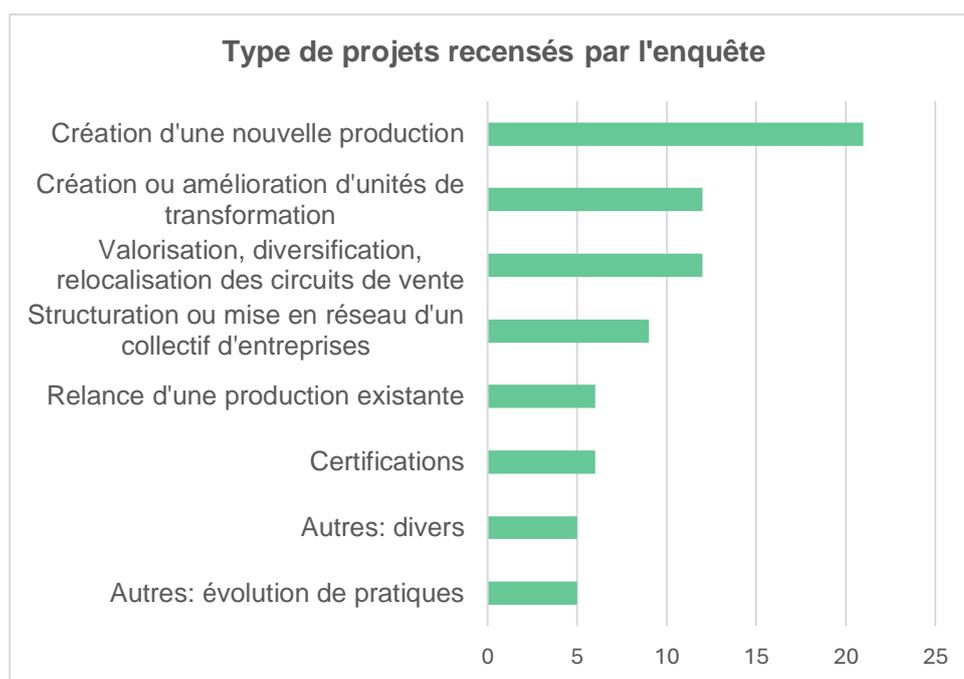


Figure 5 : « Quels sont/étaient le(s) type(s) de projets auxquels vous avez contribué(s) / contribuez ? » Réponses aux enquêtes « opérateurs » et « financeurs », sur la base de 56 répondants au total à cette question.

Apports de la bibliographie

L'analyse bibliographique des 199 projets de développement de filières territoriales agricoles économes en produits phytosanitaires montre que ceux-ci sont **très diversifiés**, en termes de taille, d'objectifs, de chefs de file, de nombre et de type de partenaires, de budgets, de stade de développement de la filière, etc. Globalement, les projets analysés sont :

- **Des projets d'études de faisabilité ou d'opportunité**, commandités pour identifier le potentiel d'un territoire à développer de nouvelles filières répondant à un fort enjeu « eau ». Ces études sont souvent portées par les collectivités et financées par les Agences de l'Eau.
- **Des projets de structuration de filières territoriales**, portés par un nombre restreint d'acteurs, généralement un collectif d'agriculteurs, qui s'organise pour créer une nouvelle production locale, et souvent en agriculture biologique. Ce sont des projets en émergence ou en structuration, qui peuvent être portés par les dispositifs de soutien à l'émergence de collectifs d'agriculteurs « Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental » ou le « Fonds Avenir Bio ».
- **Des projets d'évolution de filières territoriales existantes** vers un nouveau modèle de production. La réduction de l'usage des produits phytosanitaires peut alors être l'objectif central ou une des composantes d'un projet plus vaste. Ces initiatives peuvent être portées par des coopératives, des industriels ou des collectivités, à partir de projets de niche avec un fort volet de recherche et développement ou un objectif de massification.
- **Des projets multi-filières territoriales**, souvent d'envergure régionale ou suprarégionale, portés par un consortium d'acteurs. L'objectif peut être de massifier de nouvelles pratiques, de stimuler des débouchés pour accompagner la relocalisation des filières ou de mesurer et valoriser des modèles de transitions. Ces projets, souvent portés par des collectivités territoriales, sont relativement récents et en lien avec les dispositifs « Démonstrateurs territoriaux » (France 2030), « Territoires d'innovation » (France 2030), « Projets territoriaux » (Planification écologique).

Parmi les 199 projets recensés, certains remontent à 2010, mais la très grande majorité datent des 5 à 6 dernières années. Cela ne signifie pas que les projets de filières sont récents, mais plutôt que leur recensement en ligne est tardif. Ci-dessous une analyse plus approfondie des caractéristiques des projets recensés est proposée, en lien avec l'enquête lorsque cela est pertinent.

3.2.2. Objectifs des projets

Quand cela était possible, la catégorisation des objectifs des projets de la bibliographie s'est opérée par la lecture de son intitulé ou de son résumé. Il s'agit donc de s'intéresser à l'**objectif premier affiché**, sans prendre en compte l'exhaustivité des objectifs poursuivis.

L'analyse montre que les projets de filières économes en produits phytosanitaires donnent une place centrale à au moins une des **7 thématiques suivantes**⁸ (Figure 6) :

- **Filière bio** : objectif de développer une filière biologique ;
- **Enjeu eau** : objectif de protéger qualitativement la ressource en eau ;
- **Agroécologie** : objectifs environnementaux plus globaux / transverses, ambition de mettre en place des pratiques agroécologiques sur une / des production(s), sans que l'objectif d'économie d'usage des phytosanitaires ne soit clairement affiché ;
- **Filières bas intrants** : objectif d'explorer et de mettre en place de nouvelles filières bas intrants ou à bas niveau d'impact, projets souvent portés par des collectivités pour explorer de nouvelles filières adaptées aux enjeux de qualité de l'eau du territoire ;
- **Baisse des phytosanitaires** : objectif de baisse de l'usage, qui vise en particulier des filières à fort enjeu technique (viticulture, canne à sucre, arboriculture, pommes de terre) ;
- **Filière à l'herbe** : objectif de développer une production animale 100% à l'herbe ;
- **Filière HVE** : objectif de mettre en place une certification Haute Valeur Environnementale.

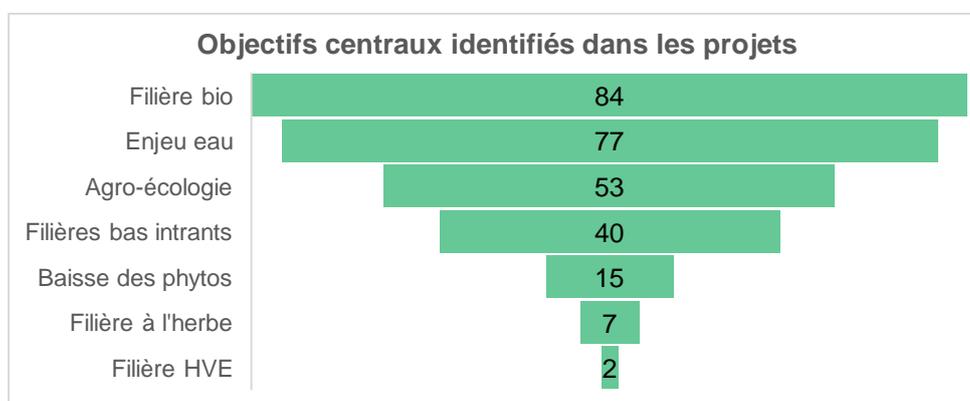


Figure 6 : Nombre de projets selon l'objectif poursuivi affiché. Les projets peuvent poursuivre plusieurs objectifs. Via le recensement bibliographique (sur 199 projets)

Les projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires se fixent donc des objectifs variés, qu'ils soient liés au territoire, liés à un changement profond du modèle de production et, potentiellement liés à une valorisation via la certification.

Même si **certains projets n'affichent pas la baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires comme objectif central**, ils permettent tout de même, via des pratiques économes, de réduire l'impact global sur le territoire français.

3.2.3. Caractéristiques des actions

Apports de la bibliographie

Le recensement a permis d'identifier les **actions développées** dans le cadre du projet (sur la base d'un échantillon de 137 projets pour lesquels l'information était disponible sur cet item⁹). Les principales actions recensées et financées dans les projets sont les suivantes (Figure 7) :

⁸ Ces thématiques peuvent se cumuler : par exemple les projets de filières bas intrants qui s'inscrivent généralement avec un objectif de préservation de la qualité de l'eau

⁹ La bibliographie a permis de recenser les actions entrant dans le cadre du financement demandé, et qui ne reflète donc pas l'ensemble des actions menées depuis le démarrage du projet



- **Diagnostic / Étude**, pour 54 % des projets recensés, quel que soit le stade d'avancement de la filière (étude d'opportunité, étude de marché, diagnostic de pratiques etc.) ;
- **Animation**, pour 41 % des projets recensés avec une part plus importante sur les premiers stades (émergence et structuration) ;
- **Investissements matériels**, pour 26 % des projets recensés, avec une prépondérance en phase de structuration (52 % des 52 projets de structuration) notamment des investissements en commun d'unités de collecte, de stockage ou de transformation.
- **Expérimentations**, pour 26 % des projets recensés, à tout stade d'avancement de la filière.
- **Les actions suivantes ont été recensées dans moins de 15% des projets** : Formations ; Conseil / appui technique ; Capitalisation d'expériences ; Prospection / commercialisation ; Communication / marque ; Transfert / diffusion de connaissances.

L'animation peut inclure toute une palette de thématiques de travail dont l'animation en est l'outil principal : définition du projet et des objectifs, règles de fonctionnement du collectif, modèle d'organisation, de commercialisation et de rétribution, formalisation du collectif (statut juridique et gouvernance), valorisation (communication / marketing) etc. **Les projets sollicitent en effet des compétences fortes en animation.** Nous le verrons plus bas dans les entretiens »



Figure 7: actions recensées dans le cadre des projets, sur la base du recensement bibliographique. Informations disponibles pour 137 projets.

Apports de l'enquête

Les « **opérateurs** » ont été invités à choisir les types d'actions menées parmi une liste préalablement établie. La figure 8 détaille les réponses des 49 répondants.

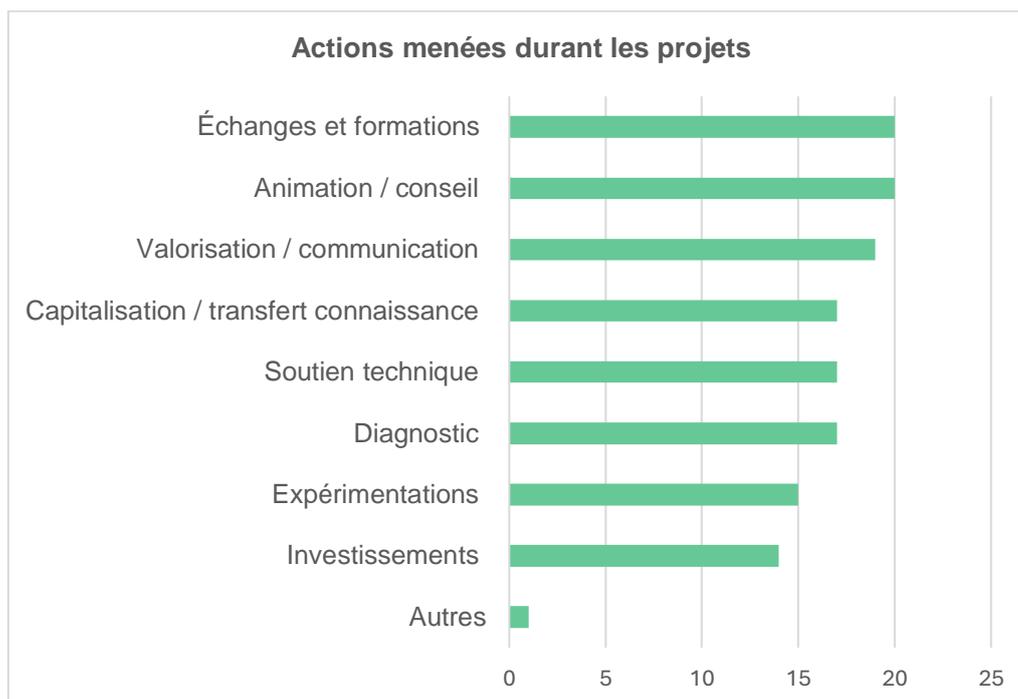


Figure 8: « Quelles actions ont été menées durant ce(s) projet(s) ? » Sur la base de l'enquête "opérateurs", 49 répondants à cette question

L'équilibre entre les actions mentionnées par les opérateurs montre la nécessaire maîtrise d'une **large palette de compétences** (humaines, techniques, commerciales) pour mener à bien un projet de développement de filière à bas niveau de produits phytosanitaires. **En phase d'émergence, les projets sollicitent aussi des connaissances en diagnostic, en conseil et en animation**, essentiels pour faire créer le collectif, définir une vision partagée, les objectifs et le cadre.

3.2.4. Le stade d'avancement des projets

Sur la base d'un échantillon de 184 projets (pour lesquels l'information était disponible sur cet item) et de l'estimation du stade de la filière lors de la mise en ligne du projet¹⁰, **22 % des projets de filières étaient au stade d'émergence, 42 % au stade de structuration, 31 % en développement** et 5 % a priori à divers stades (projets multi-filières) (voir définition au 2.2.1). La phase de développement inclut pour rappel la phase d'autonomisation de la filière (du fait que cette phase était difficilement distinguable à la lecture des projets).

Ces chiffres sont sensiblement les mêmes si on focalise l'analyse sur les projets **portés par les fédérations ou associations professionnelles**.

Les **opérateurs économiques** portent préférentiellement des projets en structuration (plus de 50 %) ou en développement (à 36 %). **Les acteurs économiques sont rarement en chef de file en phase d'émergence des projets**, et s'appuient sur les fédérations, les associations professionnelles et les collectivités, pour porter le projet.

Les **collectivités, en tant que cheffe de file, portent à 65 % des projets en phase d'émergence** (études d'opportunités de projets de filières bas niveau d'intrants par exemple).

3.2.5. Durée des projets

¹⁰ Stade d'avancement basé sur l'interprétation de Transitions à la lecture du descriptif du projet, l'information n'étant pas disponible directement, et à la date de la mise en ligne du descriptif du projet.



A la question de l'incompatibilité entre certains financements, deux réponses ont été formalisées :

- Lorsque le bénéficiaire de l'aide est une collectivité, une autre collectivité ne peut pas cofinancer un investissement.
- Le cumul d'aide peut venir se heurter aux **plafonds d'aides publiques** dans le cas de certains régimes d'aide de minimis.

3.2.7. Typologie du chef de file

A l'image de la diversité des projets, les chefs de file recensés (porteurs du projet) sont de nature variée (Figure 7).

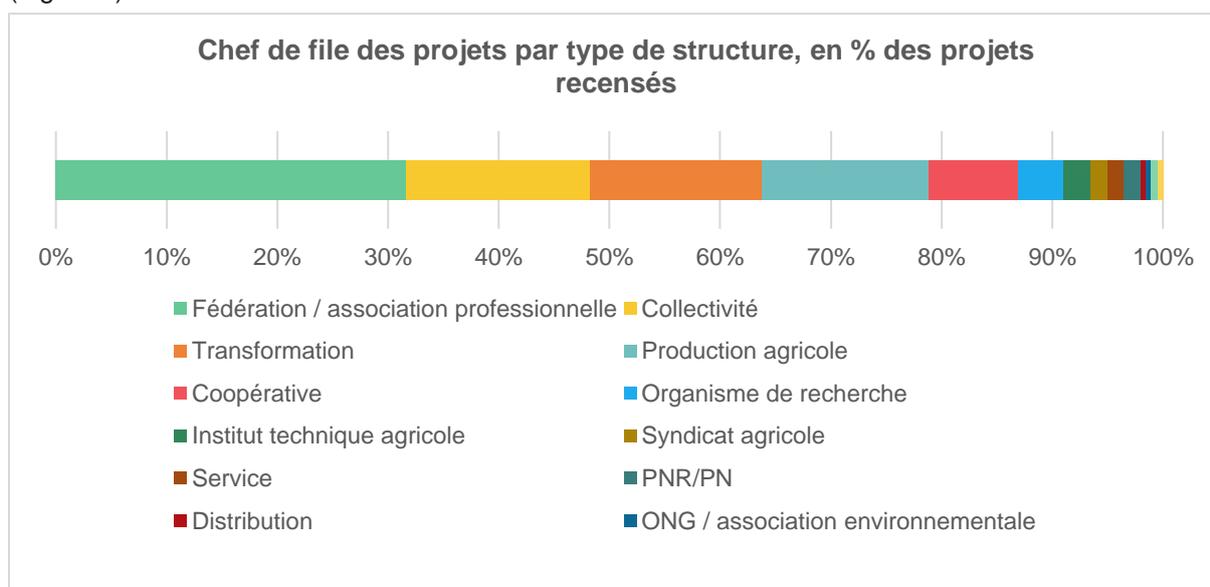


Figure 9 : Répartition des chefs de file des projets selon le type de structure. Via le recensement bibliographique sur la base de 199 projets.

Sur les 199 projets recensés, 32 % sont portés par **des associations ou des fédérations professionnelles**¹¹ et se composent quasi exclusivement des **réseaux d'acteurs du développement agricole** : réseau Chambres d'agriculture France, coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), Groupements des Agriculteurs Biologiques (GAB), et Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR).

Les collectivités arrivent en deuxième position (17 %), principalement des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Métropole, communauté de commune, communauté d'agglomération, aire urbaine...). Les Départements et Régions ne sont pas identifiés comme porteurs de projet mais peuvent être sollicités comme partenaires (voir 3.2.8). Seule exception pour le projet « *VitiREV* », programme d'action régional destiné à répondre aux enjeux d'adaptation climatique et de transition écologique avec plus de 150 partenaires, piloté par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les opérateurs économiques sont également à l'initiative de projets de filières territoriales :

- Les **producteurs** portent 15 % des projets recensés, généralement organisés en collectif sous forme associative, ils peuvent être reconnus comme Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental
- Les **transformateurs** portent 16 % des projets recensés, sans savoir s'ils ont une existence antérieure au projet de filières ou s'ils ont été créés spécifiquement
- Les **coopératives** sont cheffes de file à 8 %.

¹¹ Le réseau des Chambres d'Agriculture a été inclus dans la catégorie des « associations / fédérations professionnelles »

Le reste des projets recensés est porté par des organismes de recherche (4%), instituts techniques agricoles (3%), parcs naturels régionaux, associations environnementales, interprofessions (moins de 2%).

3.2.8. Partenaires des projets

Apports de la bibliographie

Les données suivantes se basent sur un échantillon de 120 projets (pour lesquels l'information sur cet item était disponible).

Nombre de partenaires

La moyenne du nombre de partenaires est d'environ 10 (hors chef de file). Notons que les agriculteurs regroupés au sein d'une structure ne sont comptabilisés que comme un seul partenaire. Certains projets d'envergure comptabilisant un grand nombre de partenaires font mécaniquement augmenter la moyenne : 12 projets comptabilisent plus de 20 partenaires (selon les informations déclarées). En s'attachant à distinguer les projets selon leur nombre de partenaires (hors chef de file), plus de la moitié des projets (56 %) compte entre 1 et 5 partenaires (Figure 10).

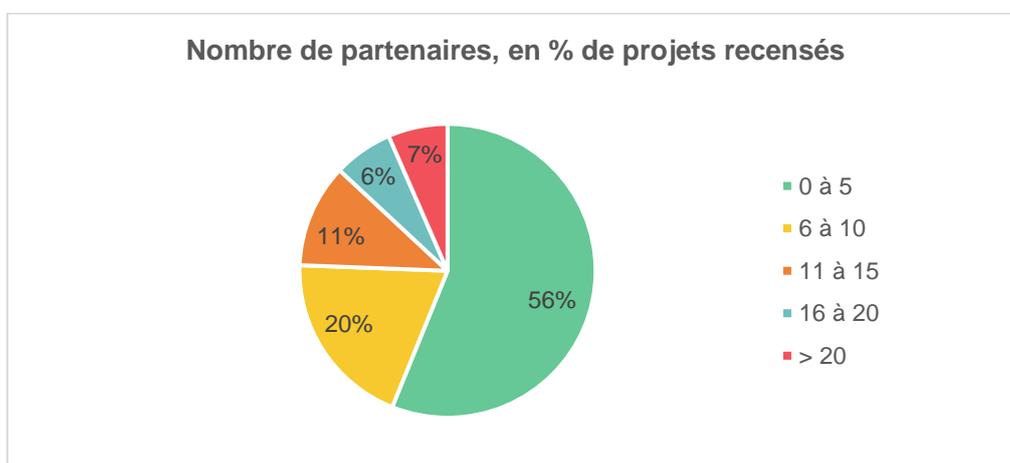


Figure 10 : Nombre de partenaires recensés dans les projets, hors chef de file. Via le recensement bibliographique, sur la base de 120 projets

Les partenariats les plus importants (supérieurs à 20 partenaires) sont portés par des collectivités ou par des instituts de recherche. Le nombre de partenaires s'élève jusqu'à 150 avec le projet VitiREV porté par la Région Nouvelle-Aquitaine et mentionné précédemment.

Place des agriculteurs dans les projets

Les données sur cet item (nombre d'agriculteurs mobilisés ou surfaces engagées) ne sont pas suffisamment représentatives pour permettre de tirer des enseignements fiables, avec seulement une quarantaine de projets où l'information est disponible. Sur cet échantillon, les projets de filière mobilisent en moyenne 51 producteurs sur une surface moyenne de 500 hectares.

Typologie des partenaires

L'analyse bibliographique recense 199 projets avec un chef de file et 120 projets avec des partenaires. En combinant les types de projets, les résultats sont les suivants :

- Les fédérations et associations professionnelles sont impliquées à 84 % dans les projets soit en tant que cheffe de file, soit en tant que partenaire.
- Les transformateurs sont présents dans 54 % des projets en tant que partenaire ou chef de file, sur une grande diversité de production.

- **Les collectivités** sont impliquées dans 44 % des projets en tant que partenaire ou cheffe de file (métropole, communauté de commune, communauté d'agglomération, régions, départements, communes, parcs naturels régionaux, des syndicats de rivières).
- **Les distributeurs** sont mobilisés dans 12 % des projets, avec des acteurs spécialisés en bio (notamment réseau Biocoop), des acteurs de la restauration collective ou des réseaux de boulangeries. Il n'est fait mention d'aucun acteur de la grande distribution.

Apports de l'enquête

Les retours de l'enquête « **opérateurs** » ont permis d'analyser plus finement la typologie des acteurs impliqués dans les projets et se basent sur 49 réponses concernant les partenaires impliqués dans les projets. En prenant en compte la structure répondante (également impliquée dans le projet), les structures mobilisées dans les projets sont les suivantes :

- Les **fédérations, réseaux, syndicats, association d'aide au développement agricole** (46 occurrences)
- **Les agriculteurs** (29 occurrences)
- **Les établissements publics** (26 occurrences)
- Les **collecteurs ou transformateurs** (20 occurrences)
- **Les acteurs de l'amont agricole** (19 occurrences)
- **Les collectivités** (17 occurrences)
- **Les organismes ou instituts de recherche ou techniques** (16 occurrences).
- D'autres acteurs ont été mentionnés : **distributeurs, administrations, ONG ou associations environnementales, indépendants, courtier / négociants** (moins de 15 occurrences).

Comme dans l'analyse bibliographique, l'enquête montre que les acteurs du développement agricole sont les plus représentés dans les projets, Elle permet d'affiner les catégories d'acteurs, comme les établissements publics, les agriculteurs et les organismes de recherche ou instituts techniques que nous n'avons pas répertorié finement dans la bibliographie. Parmi les **acteurs insuffisamment représentés** dans les projets de développement de filière, les opérateurs mentionnent les **associations de consommateurs, la société civile** ou la **recherche**.

L'enquête « **financeurs** » ne permet pas de compléter les informations, car seuls 6 répondants sur 20 se sont prononcés sur la question des acteurs impliqués. Les réponses montrent cependant que les financeurs **rencontrent en priorité les fédérations, réseaux et syndicats d'aide au développement agricole** (en tant que partenaires ou chefs de file), suivis des **acteurs économiques** (producteurs, transformateurs ou distributeurs).

Parmi les **acteurs insuffisamment représentés** dans les projets de développement de filière, les financeurs mentionnent les **industries agro-alimentaires et la distribution**.

3.2.9. Productions

Apports de la bibliographie

Les productions concernées sont variées avec une **prépondérance des filières végétales** (82 % du total des projets recensés) (Figure 11).

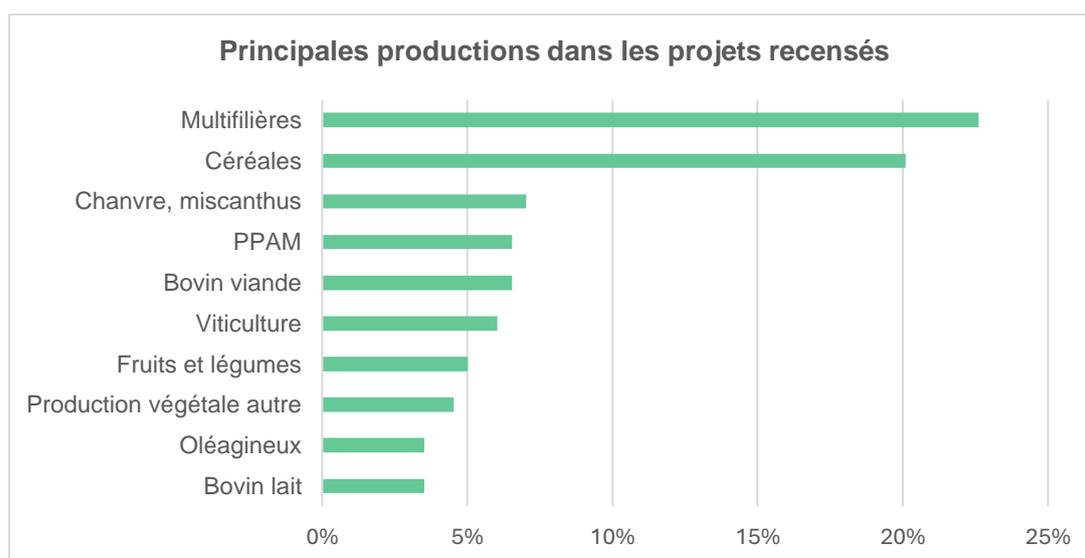


Figure 11 : Productions agricoles dans les projets recensés. Seules les productions représentées dans plus de 4% des projets sont indiquées. Via le recensement bibliographique sur la base de 193 projets (où l'information était disponible).

Les projets **multi-filières** représentent **23 % des projets recensés**, avec i) des études d'opportunités préliminaires, ii) des projets d'expérimentations de filières jugées stratégiques pour le territoire, iii) des projets cherchant à valoriser conjointement des productions agricoles similaires (par exemple deux céréales, deux oléagineux) ou complémentaires dans la rotation.

Les projets de **filières céréalières** représentent **20 % des projets recensés**, comme des projets de blé panifiable.

Les projets de filières **bovins lait et viande** représentent un total de **11 % des projets recensés**, dont l'objectif est souvent d'assurer une production biologique ou exclusivement à l'herbe. Leurs difficultés économiques, les possibilités limitées d'abattage et de transformation offertes sur les territoires, et l'acceptabilité sociétale peuvent être des pistes d'explication.

Les projets de filières **chanvre et miscanthus** représentent **7 % des projets recensés**, particulièrement dynamiques ces dernières années, ainsi que les projets de plantes aromatiques et médicinales (PPAM) (7%).

Malgré des dispositifs de soutien existants, **les filières légumineuses** sont très peu représentées (4 projets), bien qu'un certain nombre de projets multi-filières incluent le développement de ce type de production.

L'analyse bibliographique montre que les porteurs de projets se répartissent comme suit selon leur typologie :

- **Les collectivités** sont les principales cheffes de file des projets multi-filières, à hauteur de 55 % des projets, dans une volonté de soutenir et développer les atouts du territoire. Elles portent également plus de projets chanvre et miscanthus (12 %), mais moins de projets de filières céréalières (6 %).
- Un tiers des projets portés par les **coopératives et les transformateurs** sont des projets **céréalières**. La viticulture est également plus représentée (13% contre 6% si on regroupe tous les porteurs).
- Les résultats sont similaires pour les **organisations de producteurs**, à la différence qu'un certain nombre porte des **projets de plantes à parfum, aromatiques et médicinales** (13 % des projets recensés, contre 7 % si on regroupe tous les porteurs).
- Les **fédérations et associations professionnelles** se positionnent davantage comme cheffes de file sur des projets de fruits et légumes (10 % contre 5 %) et sur des filières d'élevages bovins (16 % contre 11 %), et relativement moins sur des projets de filières céréalières et oléagineux (14 % contre 24 %).

Apport de l'enquête

Les apports de l'enquête ne permettent pas d'apporter de plus amples informations. Les 43 répondants à l'enquête « opérateurs » ont cité comme productions principales les **céréales** (11 occurrences), les fruits et légumes (4 occurrences) à égalité avec les productions textiles (4 occurrences).

Cela rejoint les résultats des 17 répondants à l'enquête « financeurs » avec comme productions principales déclarées les cultures textiles et céréales (3 occurrences chacune), les légumineuses et fruits et légumes (2 occurrences chacune).

Les filières animales ont été citées respectivement 7 fois au total dans les deux enquêtes, et les projets multi-filières 3 fois.

A l'instar de la bibliographie, **les filières sont avant tout végétales** (88% des réponses). Parmi ces filières, **les productions les plus représentées dans l'enquête sont les céréales**.

Les autres résultats sont plus difficiles à interpréter : les cultures textiles peuvent inclure les cultures de chanvre ce qui rejoindrait les tendances observées dans la bibliographie. Les projets multi-filières sont peu ressortis, contrairement aux résultats de la bibliographie, mais les répondants n'ont peut-être pas identifié cette option dans le menu déroulant.

3.2.10. Régions

Apports de la bibliographie

Un tiers des projets recensés dans la bibliographie se situent dans la Région Grand Est. Ce résultat marqué s'explique par le fait que cette région a mis en place, avec les Agences de l'eau de son territoire, un dispositif de financement de filières depuis 2018, et que la totalité des projets financés est recensée en ligne. En dehors de la région Grand Est, on a recensé (Figure 12) :

- Occitanie : 15 % des projets recensés
- Auvergne-Rhône-Alpes : 11 % des projets recensés
- Nouvelle-Aquitaine : 9% des projets recensés
- Bourgogne-Franche-Comté : 8% des projets recensés
- Les autres régions comptabilisent moins de 5 % des projets recensés.
- Quelques projets se situent sur les régions d'Outre-Mer : Martinique (2 projets), Guyane (1 projet) et Guadeloupe (1 projet)¹².

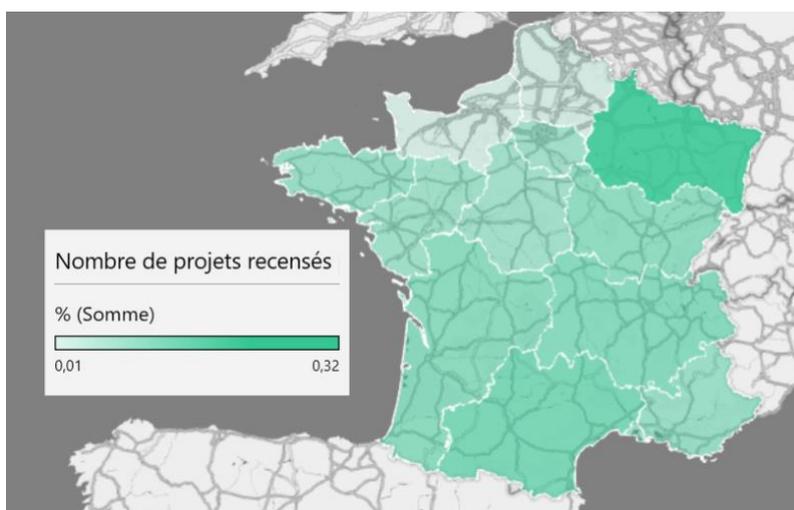


Figure 12 : Visualisation des projets recensés. Plus la région est colorée en foncée plus le nombre de projets recensés est conséquent. Via le recensement bibliographique sur 199 projets

Apports de l'enquête

¹² Les projets CASDAR proposent un recensement en ligne poussé, avec un nombre significatif de projets en Outre-Mer, mais très peu concerne des projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires.

Les 28 répondants de l'enquête « **opérateurs** » à la question de la région de déploiement du projet indiquent qu'ils se situent majoritairement en Nouvelle-Aquitaine (16 %) et en Bretagne (11 %). Le reste des projets se trouvent plutôt au Nord de la France (Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Grand-Est). Les répondants à l'enquête « **financeurs** » opèrent plutôt en Occitanie (20 %), deux réponses mentionnent avoir collaboré sur des projets en Région d'Outre-Mer (Martinique, Guyane).

Les apports de l'enquête pondèrent les résultats du recensement bibliographique, notamment la sur-représentation du territoire Nord-Est.

3.2.11. Taux de réussite des projets

Les deux enquêtes souhaitent évaluer la perception des opérateurs et des financeurs sur l'atteinte des objectifs de leurs projets respectifs. Afin d'appréhender de manière générale le ressenti des porteurs de projet, et sans définir la notion de « réussite », la question posée était « Selon vous, quel est le taux de réussite de(s) projets auxquels vous avez contribué(s) ? » (0 : très faible réussite et 10 : très forte réussite).

Les 27 réponses obtenues (sur 84 répondants) **manquent de représentativité pour tirer des enseignements fiables mais donnent quelques tendances de la perception des opérateurs :**

- 13 % des 20 opérateurs considèrent que leur(s) projet(s) ont eu un bon taux de réussite (score entre 7 et 10), 50 % un taux de réussite moyen (score entre 4 et 6) et 36 % un faible taux de réussite (score entre 1 et 3).
- Parmi les 7 financeurs, aucun ne considère que les projets ont eu un bon taux de réussite, 40% un taux de réussite moyen (score entre 4 et 6) et 60 % un faible taux de réussite (score entre 1 et 3).

Les répondants étaient également invités à noter **les résultats observés** (note de 0 à 5) de leur projet, parmi une liste de propositions d'ordre : organisationnel (l'implication de plusieurs maillons de la filière, l'implication d'acteurs locaux), économique (viabilité de la filière, plus-value économique pour les agriculteurs), environnemental (baisse de l'usage de produits phytosanitaires), et sociétal (reconnaissance et visibilité sur le territoire, nombre d'emplois créés).

Les 25 réponses obtenues montrent que :

- Les opérateurs ont observé une plus-value économique pour les agriculteurs (60 % de notes 4 ou 5), une baisse de l'usage des phytosanitaires (60 % de notes 4 ou 5), une viabilité de la filière (55 % de notes 4 ou 5)
- Les financeurs ont observé des résultats sur la baisse de l'usage de phytosanitaires (100 % de notes 4 ou 5) et peu de résultats sur le nombre d'emplois créés (100 % de notes inférieures à 2). Les résultats sont néanmoins à prendre avec précaution au vu du faible nombre de répondants (5 personnes).

Ces résultats, bien que limités aux vues du peu de réponses, montrent tout de même que les projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires ne sont pas perçus comme des projets à fort taux de réussite, alors même que l'attrait pour ce type de projet augmente. Il convient donc d'identifier les freins et les leviers qui expliquent cette dichotomie.

3.3. LES DIFFICULTES RENCONTREES

3.3.1. Introduction avec l'enquête

Pour catégoriser les principaux freins, les répondants à l'enquête « **opérateurs** » étaient invités à nommer spontanément les trois principales difficultés rencontrées dans le cadre de leurs projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires. Il en ressort les difficultés suivantes :

- Manque de **moyens humains et financiers** (6 occurrences)
- Difficultés **techniques et manque de repères** pour structurer une filière (5 occurrences)

- Difficulté de **contractualiser** et donc d'assurer aux agriculteurs un marché (4 occurrences)
- Difficulté de faire **collaborer un grand nombre d'acteurs** aux enjeux/besoins et obligations différentes (4 occurrences)
- La **question du temps, des projets chronophages** (4 occurrences)

Les répondants à l'enquête « **opérateurs** » étaient ensuite invités à préciser, parmi différentes catégories, les freins qu'ils ou leurs partenaires ont rencontrés au cours du projet et à quel stade d'avancement¹³. Les résultats des 45 réponses (sur 64 répondants) sont détaillés page suivante (Figure 13).

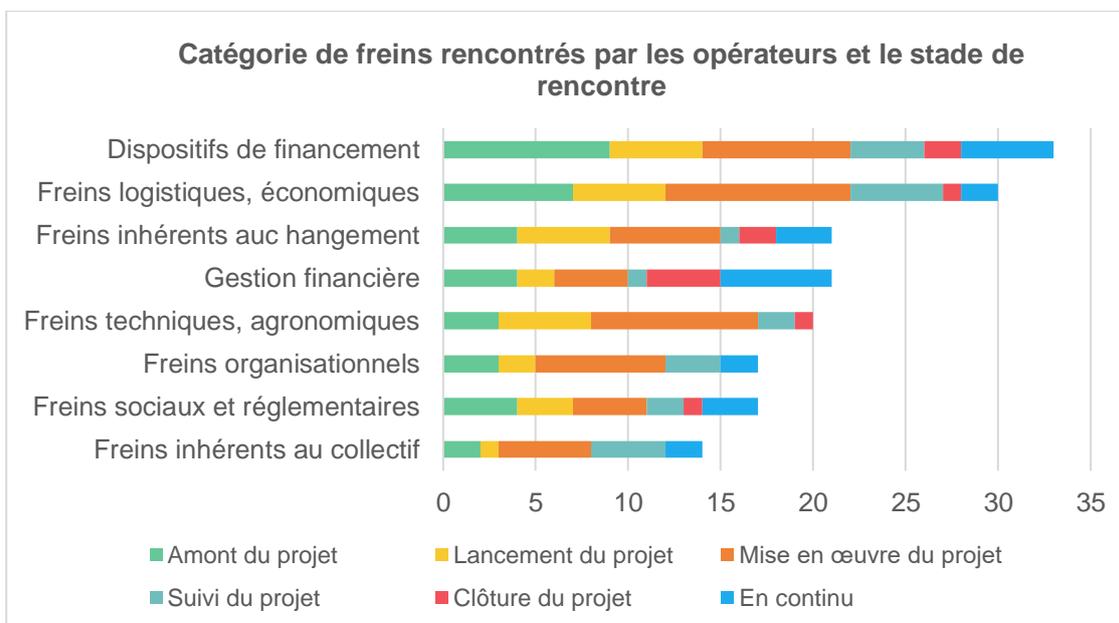


Figure 13 : Fréquence de rencontre des freins, par stade de projets. En nombre d'occurrences des personnes interrogées. Via l'enquête, sur la base de 45 répondants.

Les opérateurs soulèvent en priorité les **freins d'ordre économiques et financiers** (respectivement 30 et 35 occurrences), en cohérence avec les difficultés soulevées spontanément en début de questionnaire. Les freins inhérents au changement, la gestion financière et les freins techniques et agronomiques arrivent en deuxième position (20 occurrences). Les **freins inhérents au collectif sont ceux qui ressortent le moins** (14 occurrences).

Les freins diffèrent selon les stades de développement :

- **Les freins financiers apparaissent comme étant les difficultés rencontrées en continu** pendant le projet, davantage que les freins organisationnels ou techniques.
- En **phase amont du projet**, l'accès aux dispositifs de financement est l'obstacle le plus rencontré, avec les freins logistiques et économiques.
- En **phase de mise en œuvre**, les freins techniques, agronomiques, logistiques et économiques sont les plus rencontrés.
- En **phase de clôture**, la gestion financière est la catégorie la plus soulevée par les répondants.

Afin d'analyser l'importance des freins, il était ensuite demandé aux opérateurs de noter chaque catégorie de frein de 0 à 5 selon le risque de mise en échec du projet. Ainsi, il apparaît que les **freins concernant les dispositifs de financement** sont notifiés à plus de 50 % comme « à risque » (notes 4 ou 5) tout comme les **freins logistiques et économiques** (à près de 50 %). Ces deux catégories sont donc les freins les **plus rencontrés par les opérateurs et considérés comme les plus à risque** dans la mise en échec d'un projet.

¹³ Il leur était possible de cocher la même catégorie de freins à différents stades du projet ou de ne cocher aucun frein. Des exemples de freins pour chaque catégorie éclairaient les répondants (disponibles en annexe).

Pour les **financeurs**, les **freins logistiques et économiques**, ainsi que les **freins agronomiques** sont les plus fréquemment cités, ceux liés au collectif ou les freins organisationnels sont classés comme peu ou très peu fréquents. Les **freins financiers (dispositif de financement ou gestion financière) ne font pas consensus**, ni les enjeux d'ordre sociaux/réglementaires ou les freins liés au changement.

Les financeurs ne mettent en avant aucun frein comme jugé « à risque » pour la survie du projet, **les considérant tous au même niveau**. Cependant, deux catégories ressortent chez les financeurs, contrairement aux opérateurs : la gestion financière (60 %) et les freins techniques et agronomiques (80 %).

Les difficultés rencontrées, regroupées en cinq catégories, sont détaillées dans la suite du rapport : **la mobilisation des acteurs économiques, le soutien financier, l'organisation économique et logistique des filières, le changement de pratiques, et la coopération territoriale**.

3.3.2. Mobilisation des acteurs économiques

Apport de la bibliographie

Les initiatives de filières territoriales économes en produits phytosanitaires requièrent **l'implication de divers types d'acteurs** (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, et consommateurs) **à des stades différents de développement, et à des niveaux de responsabilité variés et sur des formes de coopération divers**. Cette mobilisation, nécessaire à la réussite d'une filière territorialisée, reste une tâche difficile. Plusieurs difficultés ressortent de l'analyse bibliographique :

- **La difficulté d'engager les acteurs économiques et notamment l'aval des filières sur des projets territoriaux de transition agroécologique** (FNAB, 2022 ; projet TETRAA) : les acteurs économiques, en particulier ceux agissant sur des filières longues (grandes entreprises, coopératives), ne se sentent pas nécessairement la cible de la transition agricole et alimentaire, leurs entreprises agissant à une autre échelle que celle du territoire, et ne sont parfois pas perçus comme des acteurs ayant un impact au niveau local. Cela réduit les connexions entre collectivités locales et décideurs économiques et complique les efforts de territorialisation des filières. Ces entreprises peuvent aussi percevoir les démarches de territorialisation comme venant concurrencer leurs activités, ou menacer la confidentialité de leurs données. Nous verrons que ce point est fortement ressorti en entretien, en particulier par les collectivités territoriales interrogées.
- **La difficulté d'engager les acteurs sur le long terme** (FNAB 2018 ; projet TETRAA ; Réseau CUMA, réseau CIVAM, Trame, FADEAR, 2018) : les collectifs d'agriculteurs jouent un rôle central dans la transition agroécologique et la structuration des filières et sont souvent soutenus par des organisations d'aide au développement agricole. Cette collaboration permet d'optimiser les ressources locales, mais elle exige des dispositifs de dialogue approfondis et des temps de coordination longs pour garantir la cohésion du projet. D'autre part, le processus de construction des filières territorialisées est souvent long et contraste avec les attentes et priorités des acteurs économiques qui peuvent évoluer rapidement. L'engagement des entreprises dans ces projets se heurte donc parfois aux contraintes de temps et à la nécessité de résultats rapides, un paradoxe qui affaiblit l'engagement continu. Ce point ressort également des entretiens.
- **La dépendance aux financements externes** (FNAB, 2022 ; projet TETRAA) : les groupes de producteurs qui prennent l'initiative de développer des filières doivent faire appel à des subventions ou des soutiens financiers externes, limitant ainsi leur autonomie. La dépendance financière des porteurs de projet peut également nuire à leur capacité de contrôler le rythme et la direction des projets et fragiliser les processus de soutien sur le long terme.

Apport des entretiens

Les 36 entretiens menés ont permis d'identifier et de qualifier les difficultés rencontrées dans la mobilisation des acteurs économiques.



Sous-estimation du temps nécessaire à l'animation et à la coordination des acteurs

L'enjeu de mobilisation des acteurs sur un temps long a été soulevé à plusieurs reprises dans les entretiens et rejoint les résultats issus de la bibliographie. Six personnes interrogées mentionnent que **l'animation en phase d'émergence et de structuration est chronophage, qu'elle s'opère sur un temps long et nécessite un accompagnement souvent externalisé et des ressources humaines significatives**. Par exemple, le porteur d'un projet multi filières faisant intervenir de nombreux partenaires, a mis en avant la nécessité d'un travail d'animation sur deux ans pour concrétiser le projet de territoire et devenir lauréat du dispositif « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de France 2030.

Notons que ce travail d'animation inclut en réalité toutes les thématiques de travail nécessaires à la construction de la filière : formalisation des objectifs et du contenu du projet, règles de fonctionnement internes au collectif, financement, règles de commercialisation, plan de communication, statut juridique, modèle économique etc.

Les difficultés de mobilisation des agriculteurs sur le long terme et le manque de rémunération du temps consacré au projet

La question de l'engagement initial des agriculteurs n'est pas ressortie comme un frein par les interviewés, notamment parce que les projets sont souvent à l'initiative des agriculteurs faisant preuve d'un certain degré d'implication. Cependant, certains acteurs ont mentionné **les difficultés de les mobiliser sur un temps long**, les agriculteurs manquant de disponibilité, avec des retours sur investissement lents pour eux et dans un contexte changeant (climatique, rentabilité, qualité de la production, validité des débouchés et de la demande etc.).

Quatre personnes interrogées mentionnent que le « **temps homme** » **passé par les agriculteurs hors de leur exploitation pour le collectif n'est pas rémunéré**, bien qu'il soit capital pour monter les premières phases du projet, favoriser l'interconnaissance, définir des objectifs communs et des valeurs partagées, se mettre d'accord sur des actions coordonnées, etc.

Difficultés d'engagement de l'aval des filières

Des collectivités ont soulevé **la complexité de prendre attache et de négocier avec les agroindustriels**, et considèrent ne pas avoir la légitimité nécessaire ou sont perçues comme des interlocutrices pas assez compétentes sur les sujets agricoles.

Des collectivités et des organismes d'aide au développement agricole ont mis en avant les difficultés de **mobiliser spécifiquement les agroindustriels d'ampleur national ou européenne sur des projets territoriaux**. Les filières longues, intégrées, standardisées, laisseraient peu de marge de manœuvre à l'évolution vers des pratiques alternatives. Ces acteurs seraient peu intéressés par les projets de filières territoriales. Les agroindustriels qui s'ouvrent à de tels projets le font sur de très faibles quantités de produits, restant donc sur des projets de niche sans pouvoir massifier les transformations.

Le défi de la collaboration entre pairs a été également soulevé et rejoint le point identifié dans la bibliographie des craintes de mise en concurrence. Un interviewé précise que pour un projet de développement multi-filières territorial, l'enjeu est de trouver un « point de convergence impactant pour le territoire et commun aux acteurs », alors que ces derniers travaillent plutôt « en concurrence et en juxtaposition sur un territoire mais pas de manière concertée ».

La distribution ressort très peu des entretiens car elle n'est pas identifiée comme un acteur de projet de développement de filières territoriales économes en phytosanitaires. Un interviewé a mentionné la difficulté à formaliser des partenariats avec ce type d'acteurs.

3.3.3. Le soutien financier

Apports de la bibliographie

La bibliographie met en avant plusieurs contraintes liées aux dispositifs financiers pour le développement des filières territoriales :

- **Le manque de financement pour les premières étapes d'émergence** des projets (FNAB, 2022 ; Réseau CUMA, réseau CIVAM, Trame, FADEAR, 2018 ; Réseau CIVAM, réseau CUMA, Commerce Équitable France, 2023) : les difficultés à identifier des financements dédiés à l'étape d'émergence qui nécessite un travail d'animation important qu'il faut rémunérer. Les projets de filières territoriales peinent donc souvent à financer les coûts inhérents à leur création et leur fonctionnement. Par exemple, les Programmes de développement rural régionaux (PDRR) ne soutiennent pas les besoins d'animation et de développement de groupes locaux, fléchissant davantage les financements sur les investissements.
- **La rigidité des cadres des financements publics** (INRAe, Institut Agro Montpellier et Région Occitanie, 2023 ; projet TETRAA) : les exigences en matière de documentation et de justification de dépenses freinent le dépôt de projets. Des éléments précis comme les pièces justificatives et les plans d'action détaillés demandés dès la phase initiale peuvent être complexes à rassembler, décourageant certains acteurs, notamment pour des projets innovants qui manquent parfois de visibilité et évolueront au fur à mesure de leur déploiement. Le calendrier et les délais de dépôt de dossier ne correspondent pas toujours à la temporalité des porteurs de projet, notamment de faible envergure.
- **Le dimensionnement et la répartition des financements** (projet CECAFITER) : le faible gabarit des filières complique l'accès à certains financements, qui imposent un dimensionnement d'envergure que n'atteignent pas les projets. Leurs structures souvent informelles compliquent parfois la formalisation des échanges et des relations, qui peut limiter la capacité à présenter des projets solides et attractifs pour les bailleurs de fonds.
- **La dépendance aux financements externes** (INRAe, Montpellier SupAgro, 2023 ; INRAe, 2021) : les projets de filières territoriales dépendent souvent de subventions et de financements externes, les plaçant dans une certaine précarité, engendrant des fortes incertitudes et nuisant à leur pérennité. La dépendance aux subventions publiques ponctuelles fragilise la durabilité des projets et limite parfois leur capacité à investir dans des infrastructures ou des actions de long terme.

Apports des entretiens

La majorité des obstacles soulevés lors des entretiens reposent sur les dispositifs de soutien aux financements. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour les personnes interrogées.

Manque de visibilité des financements

La recherche des financements est jugée complexe du fait du foisonnement des dispositifs peu ou mal répertoriés, à des échelons variables (régionaux, nationaux), et ayant des périodes d'ouverture différentes (au fil de l'eau ou périodique etc.).

Difficultés d'accès aux financements

Des difficultés sont mises en avant pour accéder aux financements, pour s'assurer de l'éligibilité du projet, et pour y répondre dans la période définie :

- La compréhension des financements des projets est difficile car **chaque dispositif énumère et développe ses propres conditions**. Cumuler des financements s'avérant parfois nécessaire, cela revient donc à désarticuler son projet pour le rendre compatible avec les cahiers des charges de plusieurs dispositifs.
- Il existe une **discordance entre les délais de l'administration et les délais des acteurs économiques** : les besoins de financement sont parfois urgents, mais pas compatibles avec les délais de dépôt puis de traitement des demandes par les financeurs.
- **Certains planchers sont considérés comme trop hauts** pour permettre à de petites structures de bénéficier d'un montant compatible avec leurs besoins, en particulier en phase d'émergence.
- **Certains appels à projet se clôturent lorsque l'enveloppe est consommée** et desservent alors les petits collectifs, qui se trouvent en concurrence avec de grandes entreprises ayant plus de moyens humains pour répondre.

- Certains appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt ne sont pas **éligibles à certains types d'acteurs**, comme les collectivités pour des aides portant sur des thématiques agricoles.

Manque d'adaptation des dispositifs de financement aux spécificités des projets

Les acteurs interrogés soulignent que les durées des financements sont insuffisantes au regard des durées d'émergence des projets, les filières n'étant pas stabilisées au terme des financements.

Les dispositifs ne semblent pas assez flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets de filières : temps long, phase d'émergence complexe, objectifs et résultats qui peuvent évoluer en fonction de l'avancement des réflexions, collectif mouvant, phase de Recherche et Développement, etc. Parmi les exemples cités, on retrouve :

- Le dispositif d'animation Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental couvre un volet « émergence » mais la thématique de travail « filière » est rarement celle mobilisée par le collectif d'agriculteurs ;
- Les agences de l'eau disposent de dispositifs d'aide au développement de filières économes en intrants, mais positionnés uniquement sur des territoires à fort enjeu eau ;
- Le Fonds Avenir Bio permet de financer un nombre conséquent de projets de filières, plutôt en structuration et en développement, et moins en émergence ;
- Les paiements pour service environnementaux sont très peu utilisés, le cadre réglementaire ne serait pour certains pas suffisamment stabilisé. Ce point, mentionné à plusieurs reprises, n'a pas pu être creusé en détail.

Complexité administrative dans le suivi des financements

Les personnes interrogées mettent en avant la **complexité des démarches administratives** qui, pour les projets sans responsable dédié, repose sur le temps de travail du technicien ou de l'animateur, en plus de ses missions, faisant peser un risque de ralentir les aspects opérationnels.

Des actions / stades de filières insuffisamment subventionnées

Le financement en phase d'émergence est mentionné comme insuffisant, notamment sur les actions d'animation et la rémunération du temps passé par les agriculteurs.

Le manque de financement au stade du développement de la filière est également ressorti, étape qui implique la concertation des différents maillons, un travail de communication vers l'aval et une consolidation des partenariats. Les aides seraient plus difficiles à obtenir pour le volet « développement » alors que le collectif a toujours besoin de soutien pour poursuivre sa structuration et fortifier les phases de contractualisation et de commercialisation.

3.3.4. Organisation économique et logistique des filières

Apport de la bibliographie

L'organisation économique et la logistique des filières est un point crucial, qui fait l'objet de plusieurs freins :

- **Difficultés à sécuriser les débouchés et à valoriser les produits locaux** (projet CECAFITER ; INRAe, 2021) : les filières territorialisées, en particulier celles de petite taille ou naissantes, peinent à trouver des débouchés stables. La demande locale reste difficile à capter sur la durée, ce qui limite la possibilité d'écouler les produits à des prix rémunérateurs. Le rapport datant de 2021, la demande en produits locaux et biologiques était alors en hausse mais l'accès aux marchés de proximité, tels que la restauration collective, restait difficile : les règles d'achat public et les exigences logistiques compliquent la commercialisation locale, renforcées par les enjeux de saisonnalité, la planification des volumes et la régularité de l'offre.
- **Attentes et priorités divergentes entre acteurs économiques** (Réseau CUMA, réseau CIVAM, Trame, FADEAR, 2018 ; Dourian et Chiffolleau, 2023) : les producteurs, les transformateurs et les distributeurs ne partagent pas toujours les mêmes préoccupations ni les mêmes objectifs (de rentabilité, de qualité, de volume...). Cette différence est un obstacle à la mobilisation collective, nécessaire à la mise en place des filières territoriales.



- **Dépendance aux intermédiaires et aux circuits longs** (FNAB, 2022, Projet CECAFITER) : les filières longues, majoritairement organisées pour l'exportation, dominent encore les secteurs agricoles de certaines régions : des filières de cultures lucratives, bien établies, rendent difficiles l'implantation de nouvelles pratiques de commercialisation orientées vers le marché local. Ce point rejoint la difficulté d'impliquer les acteurs de l'aval, soulignée par les collectivités précédemment (voir Mobilisation des acteurs économiques).
- **Défi de l'équilibre de la chaîne de valeur** (INRAE, Montpellier SupAgro, 2023 ; Interbio Occitanie, 2023) : pour les filières territoriales, il est essentiel de trouver un équilibre dans la chaîne de production pour que chaque maillon puisse bénéficier de la création de valeur. Cependant, des contraintes de contractualisation, le nombre d'intermédiaires et la complexité des relations de marché constituent des freins majeurs pour garantir une juste répartition de la valeur tout au long de la chaîne, se traduisant par des difficultés à proposer des prix de vente compétitifs tout en maintenant une rémunération juste pour les producteurs.
- **Absence ou inadéquation des infrastructures locales de transformation des matières premières** (FNAB, 2022, projet CECAFITER, INRAE, 2021) : les équipements existants sont souvent coûteux et surdimensionnés pour les filières territoriales car prévus pour des volumes industriels. Les investissements nécessaires pour adapter ces outils à la transformation artisanale ou semi-industrielle sont élevés, décourageant les acteurs locaux à s'engager dans la transformation. L'autre problématique est l'absence d'équipements de transformation sur le territoire, qu'il convient de créer. Les investissements sont importants et les financements demeurent difficiles à obtenir pour couvrir le coût total de l'investissement, d'autant que ces infrastructures sont souvent spécifiques à chaque filière et peu polyvalentes. A contrario, les volumes produits localement ne suffisent pas toujours à répondre aux besoins de la transformation en circuit court, ce qui pousse les acteurs à se tourner vers des matières premières provenant d'autres territoires.

Apports des entretiens

La question des freins économiques et logistiques est **la deuxième catégorie de freins la plus rencontrée** par les acteurs interrogés.

Manque de visibilité et d'accès aux débouchés

D'après les entretiens, le facteur d'engagement dans un projet de filières territoriales économes en produits phytosanitaires **se trouve notamment dans des motivations d'ordre économique, dont la recherche de débouchés fait partie**. Les difficultés qui ressortent en lien avec cet enjeu sont les suivants :

- **Difficultés d'offrir des produits qui répondent à une demande finale** (des consommateurs, des marchés publics). Certaines filières manquent de perspectives et auraient besoin d'une meilleure visibilité sur les débouchés qu'offre le territoire, comme pour les matériaux biosourcés (chanvre ou miscanthus).
- **Difficultés d'accès à la commande publique** : la contrainte réglementaire de la loi « Egalim »¹⁴ n'apparaît pas comme assez incitative pour être un réel levier pour les filières territoriales. Amener les grossistes et les gestionnaires à s'approvisionner en circuits locaux constitue une difficulté opérationnelle du fait d'un nécessaire changement de culture et de fonctionnement. De plus, la contractualisation avec des acteurs dont la production est moins volumineuse et standardisée est perçue comme une prise de risque par ces acheteurs.
- **Concurrence forte avec des filières existantes** : les unités traitant des volumes faibles ne sont souvent pas compétitives face aux filières industrielles et parfois mondialisées.
- **Exigences des acteurs intermédiaires** : la demande en volume et en qualité correspondant au cahier des charges des industriels peut être compliquée à maintenir pour les petites structures de manière régulière, notamment dans un contexte climatique changeant (poids spécifique pour l'achat de blé par exemple).

¹⁴ Loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » promulguée le 1^{er} novembre 2018



- **Difficulté de trouver le modèle économique** permettant de valoriser les produits à des coûts comparables à ceux du marché et que les consommateurs soient prêts à payer, en utilisant les outils à disposition soulignés par les acteurs interrogés (contractualisation, contrats de culture, création d'un label de territoire, etc.)
- **Choix du circuit de production** : dès la structuration de la filière, il convient de choisir de s'insérer dans des circuits de production existants, nécessitant une traçabilité, une ligne dédiée et répondant aux standards qualité de l'acheteur ou de créer un circuit alternatif, en investissant collectivement dans un nouvel outil, avec de nombreuses incertitudes sur le retour sur investissement.
- **Contexte économique défavorable** : les difficiles conditions actuelles du marché du bio (part importante des projets de filières recensés), le manque de soutien à la conversion et au maintien des exploitations bio et la fluctuation des marchés notamment en lien avec l'évolution des conditions climatiques et les incertitudes au niveau international.

Manque d'outils à dimensionnement adapté

Les personnes interrogées soulignent à plusieurs reprises le **manque d'outils à dimensionnement adapté** sur les territoires, mettant possiblement en péril la création des filières.

Pour les collectivités, il s'agit d'un réel frein pour valoriser la production agricole sur le territoire et leur unité administrative ne coïncide pas nécessairement avec l'organisation spatiale agricole locale dans le cas où elles voudraient investir dans un outil spécifique (exemples cités : surgélation des fruits et légumes pour la restauration scolaire, triage, légumerie, etc.). L'alliance entre plusieurs territoires est alors nécessaire, obligeant à diagnostiquer les capacités nourricières du bassin de consommation et de gérer des enjeux économiques, climatiques et politiques forts.

Pour les acteurs économiques qui souhaitent se tourner vers des structures déjà présentes sur le territoire, les **outils sont souvent surdimensionnés** (en particulier dans des territoires spécialisés) et ne proposent pas de lignes de production dédiées aux volumes de la filière territoriale, ne permettant pas de segmenter la production.

Connaissance économique et accès aux données

L'**enjeu de l'accès aux données économiques** a été soulevé en entretien, en priorité concernant les groupements d'agriculteurs en phase d'émergence du projet, mais aussi pour les collectivités et les organismes d'aide au développement agricole afin d'appuyer et de favoriser l'acceptation des projets, d'avoir une meilleure visibilité des conditions de rentabilité de projets similaires.

La **question de l'acculturation économique et commerciale** a été abordée concernant les salariés des organismes d'aide au développement agricole, qui manquent souvent de **compétences économiques, comptables, budgétaires** pour analyser la pertinence des prévisions, évaluer la rentabilité économique de la filière, valider la cohérence budgétaire et comptable, prévoir les retours sur investissements, etc.

Les entretiens montrent également un **manque de compétences commerciales et marketing** des producteurs au moment de prospecter les marchés potentiels et lors des premiers échanges avec l'aval.

3.3.5. Appui au changement de pratiques

L'apport de la bibliographie

Au-delà des obstacles techniques (propres aux productions agricoles) en lien avec les changements de pratiques, des verrous plus généraux ont été identifiés dans la bibliographie :

- **Résistance aux changements dans les méthodes de production** (Réseau CUMA, Trame, réseau CIVAM, réseau CPIE, 2022 ; INRAe, Institut Agro Montpellier, Région Occitanie, 2023) : le passage à des pratiques agroécologiques est souvent perçu comme un risque pour la rentabilité de l'agriculteur, qui est souvent réticent à changer ses méthodes sans garantie de soutien technique et économique à long terme.

- 
- **Manque de connaissance des spécificités des territoires** (projet CECAFITER ; INRAe et Montpellier SupAgro, 2022) : chaque territoire présente des conditions pédoclimatiques et des dynamiques agricoles spécifiques. Le modèle généraliste des politiques publiques ne s'adapte pas toujours aux besoins uniques de chaque zonage, créant un obstacle au développement de pratiques territorialisées car déconnecté des contraintes locales.
 - **Vulnérabilité aux aléas économiques et climatiques** (FNAB, 2022 ; INRAe, Institut Agro Montpellier, Région Occitanie, 2023) : les risques associés aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix des matières premières compliquent l'adoption de pratiques écologiques. Les coûts de transition étant élevés, les agriculteurs sont peu enclins à modifier leurs pratiques sans un soutien structurel renforcé pour amoindrir ces risques.

Les apports des entretiens

Difficultés d'accès aux références techniques et de production de données

Les entretiens mentionnent plusieurs problématiques :

- **Difficultés d'identifier et d'accéder aux références techniques**, notamment lors des étapes d'émergence ou de structuration de la filière. Cette collecte d'informations peut s'opérer en identifiant et en prenant contact avec des initiatives similaires sur d'autres territoires, mais cela n'est pas toujours concluant (manque de volonté des pairs de partager les informations, retours d'expérience difficilement répliquables etc.). De plus, les données techniques sont propres à un contexte pédoclimatique spécifique, rendant la **diffusion et l'appropriation des données difficiles** par un spectre large d'acteurs. Un porteur d'essais pour massifier des solutions techniques agroécologiques organise par exemple des expérimentations à de très petites échelles pour obtenir des caractéristiques parcellaires homogènes, et des résultats qui correspondent au contexte spécifique de chaque agriculteur.
- **Difficulté de produire des données** dans des projets régionaux ou multi-filières. Il est parfois compliqué de trouver des partenaires et de définir la méthode pour obtenir les données de mesure des résultats et de progrès en termes de pratiques et d'impacts (notamment environnementaux). Or, cette donnée est parfois nécessaire pour obtenir des financements, et elle est attendue très tôt dans le développement des projets (prévisionnel de résultats et d'impact du projet) alors que l'identification des indicateurs, des paramètres de mesure, des moyens de collecte, des outils d'agglomération etc. ne sont pas encore disponibles.

Massification de techniques

Les acteurs agro-industriels disposent des solutions techniques pour accompagner la transition de leurs filières et financent des projets d'expérimentation in-situ et des tests de nouvelles pratiques. L'enjeu se trouve plutôt dans **les modalités de massification de ces pratiques sur les territoires** en les diffusant largement (augmentation du nombre d'agriculteurs et/ou augmentation des surfaces) afin de lancer une transition profonde vers des modèles favorables à la baisse de l'usage des produits phytosanitaires. La massification oblige de tester des combinaisons de solutions pérennes et efficaces, de prouver leur efficacité et de pouvoir les adapter à différents contextes, tout en mobilisant et en accompagnant des agriculteurs sur ces évolutions de pratiques.

Le **manque de financement lié à cette étape de massification** existe, tout comme **le financement de la prise de risque des agriculteurs** peu reconnue et peu couverte. Si certains agro-industriels en financent une partie, notamment via des primes, ces dernières semblent encore trop modestes ou ne pas s'inscrire dans un temps suffisamment long pour encourager la transition à large échelle (contexte de marchés tendus et de pression de la distribution sur la réduction des prix). La question de la mutualisation de la prise de risque est ressortie comme essentielle.

3.3.6. Coopération territoriale

Apport de la bibliographie

La bibliographie livre des informations substantielles sur les freins et les obstacles liés à la coopération territoriale, en particulier dans la collaboration entre les collectivités et les acteurs privés. Les principaux éléments sont les suivants :

- > **Complexité de la coopération territoriale** (Fnab, 2018 ; INRAE et Montpellier SupAgro, 2022 ; projet TETRAA ; INRAE, Institut Agro Montpellier, Région Occitanie, 2023) : les filières territoriales impliquent une diversité d'acteurs qui ont des intérêts et des modes de fonctionnement différents. Les objectifs de certaines entreprises contrastent avec les attentes locales de durabilité et de développement économique, et freine les initiatives de gouvernance partagée (gouvernance multi-acteurs). Les porteurs de projets peuvent également rencontrer des difficultés dans leurs rapports avec les collectivités, notamment car l'articulation des services ne permet pas d'appréhender la vision systémique de l'agriculture (services distincts entre l'agriculture, la protection de l'environnement et le développement économique). Il en résulte un manque de structuration et des efforts fragmentés pour organiser une coopération efficace sur le territoire.
- > **Restauration collective et contraintes d'approvisionnement** (INRAE, Institut Agro Montpellier, Région Occitanie, 2023 ; FNAB, 2022) : la restauration collective, débouché important pour les produits locaux, impose des contraintes logistiques et de planification de la production, nécessitant une coopération étroite et anticipée entre les producteurs et les gestionnaires. Ce point rejoint les éléments soulignés sur l'accessibilité au marché de la restauration collective par les filières (voir Organisation économique et logistique des filières).
- > **Manque de cohérence et de structuration des initiatives multi-territoriales** (FNAB, 2022) : la collaboration entre territoires (notamment urbains et ruraux) est essentielle pour équilibrer l'offre et la demande. Cependant, la coopération interterritoriale reste complexe à mettre en œuvre, chaque territoire ayant des priorités et des ressources différentes, ce qui freine l'optimisation des chaînes de valeur et des circuits de commercialisation.
- > **Fragmentation du tissu social en milieu rural** (INRAE, 2021) : l'isolement et le manque de réseau structuré entravent la création de collectifs d'agriculteurs, empêchent les échanges ou la mutualisation des pratiques et limitent l'accès aux infrastructures ou à la commercialisation en commun. Certains agriculteurs, artisans ou transformateurs se lancent dans des démarches individuelles sans connexion avec les autres maillons de la chaîne.

Apport des entretiens

Lors des entretiens, ce sont principalement les projets territoriaux portés par des collectivités qui font ressortir l'enjeu de la coordination territoriale et ses obstacles.

Disparité de temporalité entre acteurs

La **temporalité politique est souvent peu compatible avec le temps opérationnel** des acteurs économiques, avec un enjeu clé de synchronisation des divers acteurs autour d'un projet commun. Lorsque le projet implique ou est porté par une collectivité, s'affrontent parfois la vision court terme des industriels et la vision long terme des programmes publics mis en place. Les relations public/privé doivent s'accorder sur une perception des valeurs ajoutées et des retombées concrètes, avec des échelles de temps différentes.

Difficulté d'approcher les projets avec une vision systémique sur le territoire

La territorialisation des filières implique un besoin de cohérence entre les actions menées et les enjeux du territoire. La réduction des usages de produits phytosanitaires, comme l'approche agroécologique des systèmes de production, ne peuvent cependant pas opérer « en silo », alors que **le fonctionnement des collectivités est parfois jugé trop cloisonné**, ne permettant pas le dialogue interservices ou la prise en compte des enjeux de manière globale. **Le manque d'articulation entre services de différentes collectivités sur un territoire** est également mentionné : les services dédiés à l'agriculture notamment à une échelle supra comme l'échelle régionale, ne sont pas connus, et cette méconnaissance freine la création de partenariats.

Le défi est donc de **travailler efficacement à l'échelle du territoire sur des enjeux systémiques de transition agroécologique** (économie, environnement, social) et de **les corrélés aux fonctionnements politiques et administratifs des territoires**.

Manque d'interconnaissance des acteurs pour le cas de la commande publique

Dans le cadre des filières en lien avec la commande publique, **l'interconnaissance entre les acteurs économiques des filières territoriales agricoles et agro-alimentaires et les gestionnaires en charge de la restauration collective est très faible**. Les gestionnaires n'ont pas ou peu de connaissance de l'offre disponible sur le territoire et l'approvisionnement en produits locaux pour les marchés publics est très contraignante et difficile à mettre en place dans le cahier des charges. A l'inverse, les acteurs des filières ne connaissent pas les acteurs de la restauration collective publique, rendant difficile la prospection et la compréhension de son fonctionnement.

Manque de soutien politique

L'absence de soutien politique, rencontré au cas par cas dans certains projets, est perçue comme un réel obstacle pour le développement des projets de filières. Certaines personnes interrogées mentionnent le fait que le sujet de la baisse des phytosanitaires est un message délicat et plus difficile politiquement à soutenir qu'un projet « sans phytos » (qui passe souvent par le développement de filières bio), en particulier si ces projets sont portés par des agro-industriels.

Cette difficulté est renforcée par **l'incertitude du soutien des élus** dans un projet de territoire : renouvellement des élus avec un risque de perte du portage politique et renouvellement important des salariés dans les services des collectivités avec une perte de compétences et de connaissance historique des projets.

Le manque d'implication du consommateur

Ce point n'apparaît pas dans la bibliographie mais a été mentionné en entretien, notamment **le manque de sensibilisation des consommateurs** aux enjeux de l'agroécologie, leur réticence à **payer plus cher les produits issus de pratiques durables** et les difficultés d'**acceptabilité sociétale** de certains projets, comme ceux d'installation d'abattoirs, qui peuvent freiner le développement des filières sur le territoire.

3.4. LES LEVIERS MOBILISES

3.4.1. Introduction avec l'enquête

L'enquête a permis de **caractériser les leviers mobilisés** par les acteurs au développement de leur projet de filières économes en produits phytosanitaires.

L'enquête invitait les **opérateurs** à nommer spontanément les principales actions mises en œuvre pour contourner ou lever une difficulté. Les principaux leviers cités sont la **rencontre, l'échange et la mise en réseau, l'animation et l'accompagnement humain**.

A la question « *De quoi les opérateurs auraient-ils eu besoin pour lever les difficultés restantes ou les lever plus facilement ?* », trois items ressortent davantage, parmi sept choix :

- Une **nouvelle levée de financement**, un budget additionnel (68 %)
- De la **montée en compétence** (54 %)
- Un meilleur engagement et une plus **grande mobilisation des acteurs** (41 %).

Pour caractériser les types de levier utilisés, les opérateurs étaient invités à choisir, parmi sept catégories prédéfinies, celles mobilisées au cours du(des) projet(s). Les retours des 23 répondants montrent que **les leviers les plus utilisés sont le soutien technique et l'accompagnement au changement**, suivi par la **gestion du collectif/de la gouvernance** et les **actions de valorisation**. Ce dernier levier est peu ressorti dans les entretiens, possiblement car la valorisation est souvent traitée dans un second temps (lors du développement de la filière) (Figure 14).

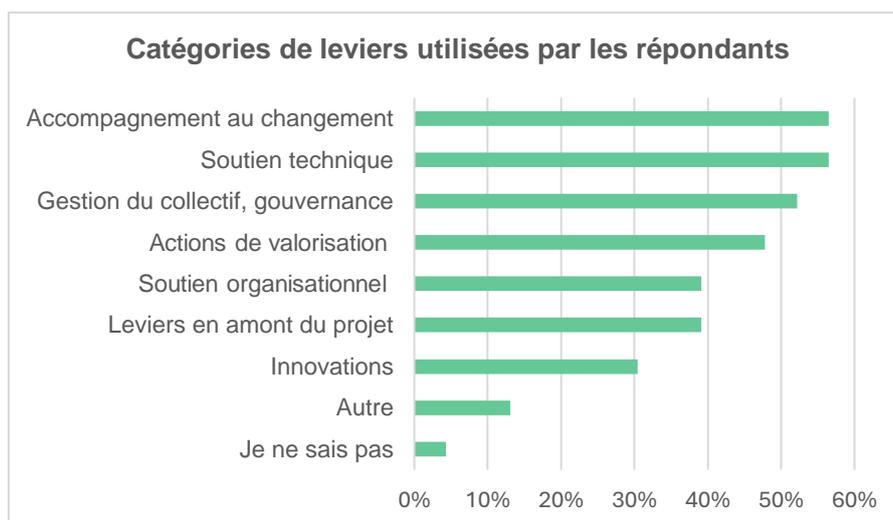


Figure 14 : Leviers mobilisés par les acteurs pour les projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires. Réponses à l'enquête « opérateurs » en pourcentage sur la base de 23 répondants.

Concernant les **financeurs** (échantillon moins représentatif), pour caractériser les types de levier utilisés au cours de projets, ils choisissent principalement, parmi des catégories prédéfinies : **le soutien technique, les actions de valorisation et la gestion de collectif / la gouvernance** (résultats proches de ceux des opérateurs).

Les leviers mobilisés par les personnes interrogées en entretiens sont présentés dans la suite du rapport et regroupés en quatre catégories, : le **soutien financier, la mobilisation des acteurs économiques, l'organisation économique et logistique des filières et la coopération territoriale.**

3.4.2. Leviers : soutien financier

Apport de la bibliographie

Des leviers ont été identifiés dans la bibliographie pour le financement des filières territoriales agroécologiques :

- **Aides à l'investissement et conditionnalité** (FNAB, 2018) : certaines collectivités explorent la conditionnalité de certaines aides au respect d'engagements environnementaux, notamment pour les entreprises agricoles et alimentaires qui peuvent avoir un impact direct sur les ressources locales (la qualité de l'eau par exemple).
- **Fonds de développement local pour des infrastructures spécifiques** (FNAB, 2022) : plusieurs territoires financent les investissements dans des infrastructures telles que les équipements de transformation, de stockage et de distribution, pour permettre aux filières locales de se structurer de manière durable et de s'intégrer dans les circuits courts
- **Crowdfunding et financement participatif local** (FNAB, 2018) : le Parc naturel régional du Pilat a mis en place un dispositif de financement participatif localisé, permettant de conditionner le soutien financier au respect des objectifs territoriaux. Ce dispositif de crowdfunding localisé aide à fédérer les acteurs et à mettre en cohérence les financements avec le projet de territoire.

Apport des entretiens

Initiatives intéressantes sur les dispositifs de financement

Concernant les dispositifs existants, les personnes interrogées mettent en avant **l'intérêt des phases de maturation** portées par certains appels à projet (exemple Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental sur l'animation d'un collectif d'agriculteurs et qui peut avoir pour thématique de travail la structuration ou la maturation d'une filière), ou la « Maturation des projets territoriaux » (Crédits issus

de la planification écologique) Ces dispositifs d'appui à la maturation gagneraient à être étendus sur d'autres dispositifs ou à s'adapter davantage aux durées d'émergence des projets de filières.

Deux interviewés soulignent l'intérêt de l'**appel à projet « filières » d'Ecophyto** qui, malgré un temps de financement relativement court, reste souple dans son dispositif et adapté à certains besoins.

Le concept de Paiement pour Services Environnementaux a été soulevé comme prometteur quoique difficile d'accès. Il pourrait constituer un levier potentiellement intéressant du fait de son caractère incitatif pour les agriculteurs. **Le Paiement pour Services Environnementaux « régénératif » dans les Hauts-de-France**, porté par l'association Pour une Agriculture du Vivant et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (voir Figure 13) est mentionné à plusieurs reprises comme un dispositif innovant car mutualisant des dispositifs de soutien public/privé afin de couvrir la prise de risques des agriculteurs.

Dans les Hauts-de-France, l'association *Pour une Agriculture du Vivant* et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie **mutualisent les dispositifs de financement publics et privés pour couvrir la prise de risques des agriculteurs s'engageant dans la transition et rémunérer les services écosystémiques** rendus grâce à l'évolution des pratiques. Le projet « Paiement pour Services Environnementaux Régénératif » a 2 objectifs :

- **Massifier la transition agroécologique** et améliorer l'état écologique de 5 masses d'eau prioritaires ;
- **Simplifier les démarches** et mutualiser les dispositifs de financements publics et privés pour embarquer un plus grand nombre d'agriculteurs dans la transition.

Les agriculteurs qui s'y engagent bénéficient :

- D'une **prime filière** de la part du collecteur pour prendre en charge une partie des surcoûts des changements de pratiques ;
- D'un **paiement pour services environnementaux** qui complète la prime filière ;
- L'accès à un **réseau d'agriculteurs** sur le territoire pour favoriser les échanges entre pairs sur les essais et les retours d'expériences.
- D'un **accompagnement collectif** avec un réseau d'experts pour comprendre les enjeux et le fonctionnement du vivant.

Figure 13 : présentation du dispositif de paiement pour services environnementaux « régénératifs ». Source : [PSE régénératif Hauts de France : présentation aux agriculteurs](#)

Facilitation des échanges entre financeurs et bénéficiaires

Certains acteurs mettent en place des groupes **de discussion entre financeurs ou entre financeurs et professionnels agricoles** pour favoriser l'interconnaissance et être plus agiles pour répondre aux besoins terrain. Ainsi, par exemple :

- Sur le territoire d'Adour-Garonne, le « **Pacte pour accélérer la transition agroécologique** »¹⁵ définit les objectifs et le rôle de chaque partenaire (État, Régions, agriculteurs, recherche agronomique et coopération) afin de travailler de concert pour développer une agriculture qui permette de préserver la ressource en eau, dont l'accompagnement à la création de filières.
- InterBio Nouvelle-Aquitaine a créé en 2018 le « **Club des financeurs** »¹⁶, déclinaison régionale de club des financeurs de l'Agence Bio nationale. Ce Club se réunit mensuellement pour renforcer les liens entre des porteurs de projets et 26 financeurs publics et privés et encourager le développement de filières bio.

L'intérêt de dispositifs pérennes dans le temps.

Certaines collectivités, gérantes de dispositifs de financement depuis maintenant plusieurs années, ont mentionné avoir **fait évoluer leur dispositif grâce à l'expérience acquise au fil des années** ou pour s'adapter à la conjoncture économique (exemples cités : retarder la fin de l'aide, faire des points de suivi à mi-parcours pour réévaluer l'aide) ou pour ouvrir les financements à de nouvelles actions.

Les Agences de l'eau Rhin Meuse, Rhône Méditerranée Corse, et Seine Normandie, avec la Région Grand Est ont ouvert un **dispositif de soutien aux filières agricoles favorables à la protection de la**

¹⁵ <https://eau-grandsudouest.fr/actualites/acteurs-publics-agricoles-signent-un-pacte-pour-accelerer-transition-agro-ecologique-bassin-adour>

¹⁶ <https://interbionouvelleaquitaine.com/le-club-des-financeurs/presentation>

ressource en eau. Ouvert depuis 2018 avec des appels à projets annuels, ce dispositif permet aux porteurs de projet d'avoir une visibilité de financement, de favoriser le partenariat avec des collectivités (qui peuvent candidater en leur nom) ou de monter des collectifs de collectivités pour couvrir un large territoire. En 2022, le dispositif est passé d'appels à projet à des financements au fil de l'eau pour répondre aux besoins des acteurs et des différentes phases de développement des projets.

3.4.3. Leviers : mobilisation des acteurs économiques

Apports de la bibliographie

Les leviers pour favoriser la mobilisation des acteurs économiques dans les filières territoriales sont multiples et structurés autour de la collaboration, de la structuration collective et de soutiens financiers adaptés.

Le projet CECAFITER mentionne que la mobilisation et l'accompagnement des acteurs au sein des filières territoriales est structuré en trois grandes phases, avec des missions spécifiques pour chacune :

- **Phase de mobilisation initiale** : identification des besoins locaux, création de réseaux avec les acteurs économiques et mobilisation autour d'une vision commune. Cette phase repose sur la création d'un collectif d'acteurs et la réalisation d'études de faisabilité.
- **Structuration des collectifs** : la création de structures formelles, comme les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, permet de stabiliser les relations entre acteurs. Elles favorisent la cohésion en garantissant des interactions organisées et des flux commerciaux réguliers, en particulier avec un appui des chambres d'agriculture et des coopératives qui offrent un soutien technique et organisationnel.
- **Soutien continu et animation** : des dispositifs d'animation (et leur financement) sont indispensables pour pérenniser la filière et offrir une coordination durable entre acteurs privés et publics, assurant une autonomie progressive de la filière.

Le projet TETRAA identifie des leviers propres à la mobilisation des acteurs économiques par les collectivités :

- **Approche systémique et actions transversales** essentielles pour aligner les différents maillons, du producteur au consommateur. En intégrant chaque acteur dans une démarche collaborative, les collectivités peuvent renforcer les liens et construire une dynamique collective partagée.
- **Formation et actions de sensibilisation** des élus et des acteurs économiques aux enjeux agroécologiques pour structurer une vision commune. L'organisation d'ateliers participatifs, de forums et de rencontres professionnelles est un levier fort pour accroître la connaissance des pratiques et des impacts de la transition.
- **Création d'espaces d'échange et de networking**, tels que les forums d'entreprises, facilitent l'interconnaissance et renforcent les liens entre les acteurs économiques. Ces initiatives permettent aux entreprises d'échanger leurs pratiques, de découvrir de nouvelles opportunités et d'explorer des collaborations sur des projets de filières locales.

Apports des entretiens

L'animation, clé dans la mobilisation des acteurs

La mobilisation des acteurs est un prérequis de tout projet de filière. Les personnes interrogées disent **mettre en place une méthode d'animation active et participative** et solliciter des experts (par exemple juridiques) pour répondre à des questions spécifiques.

La communication orale et les échanges informels sont à encourager, en particulier dans le monde agricole où le bouche à oreille reste un appui important (profiter des événements techniques pour communiquer sur les initiatives en cours, le calendrier, etc. ou inviter des coopératives à la présentation du dispositif de financement d'une collectivité comme relai auprès de ses adhérents).

Mobilisation des agriculteurs

Le fait pour les agriculteurs de se connaître est un levier plusieurs fois mentionné pour permettre une entraide dès le départ et faciliter le volet innovation, bien qu'il soit nécessaire de mettre en place et de maintenir une dynamique de collaboration via une animation formalisée, rythmée, couplée à des voyages d'études qui permettent de présenter des résultats concrets.

Il est important de questionner les agriculteurs sur leurs besoins pour y répondre et maintenir la mobilisation et l'intérêt. Il est mentionné qu'il faut éviter de remettre en question les pratiques individuelles, à la place plutôt définir avec eux ce que ce changement implique, et quels sont les besoins pour les accompagner.

Mobilisation de l'aval de la filière

Les leviers identifiés dans les entretiens pour mobiliser l'aval des filières sont peu nombreux.

Il est tout de même fait mention de la **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) comme possible déclencheur**, de **l'adaptation aux changements climatiques** des productions pour limiter le risque de rupture d'approvisionnement mais aussi de la **sensibilisation des acteurs de l'aval à l'agroécologie**. Il s'agit de les sortir de leurs vision « filière » pour envisager les rotations comme un atout pour la résilience des territoires en termes de productions agricoles.

L'évolution de la demande des consommateurs et l'analyse de leurs comportements alimentaires peut intéresser les acteurs économiques de l'aval des filières pour la préservation de leur propre activité.

Le **projet ENVEZH** (voir Figure 14), dont l'objectif est de réduire massivement l'usage des produits phytosanitaires de synthèse en agriculture et de déployer les pratiques agroécologiques est intéressant en ce sens. Le **collectif s'est appuyé dès le démarrage sur les industriels** en utilisant les outils et les marchés existants pour obtenir des volumes plus importants, et favoriser les économies d'échelle et la rémunération des agriculteurs.

Le projet de recherche-action ENVEZH, né en 2023, vise à massifier les initiatives de réduction d'usage des produits phytosanitaires par l'agriculture et de mesurer l'effet de ces actions dans la ressource en eau. Porté par le Centre Nationale de la Recherche Scientifique, coconstruit avec 27 partenaires, il est lauréat « Démonstrateurs Territoriaux ». En phase de maturation, les objectifs du projet seront de :

- S'appuyer sur les initiatives de réduction d'usage des produits phytosanitaires portées en Bretagne par les opérateurs des **filières agro-industrielles** ;
- Pousser les acteurs privés de l'agriculture et des filières à innover davantage, pour **accélérer et amplifier les réductions déjà engagées d'usage des produits phytosanitaires**, avec l'appui des instituts techniques et de recherche publics et/ou privés, des bureaux d'études, des entreprises d'agroéquipements... ;
- **Évaluer quantitativement l'impact** sur les principaux compartiments environnementaux, avec un **focus sur la ressource en eau**

Le projet a l'intérêt d'avoir, d'une part, **inclus les agro-industriels du territoire** dès les premières réflexions et, d'autre part, **d'être partis de leurs projets** et de leur organisation dans le développement de filières de niche pour massifier les pratiques.

Figure 14 : Présentation du projet ENVEZH. Source : [Projet ENVEZH | Creseb Bretagne](#)

3.4.4. Leviers : organisation économique et logistique des filières

Les enjeux économiques et logistiques sont forts : identifier et sécuriser les débouchés, identifier un modèle économique et organisationnel cohérent, financer la prise de risque des agriculteurs, avoir à disposition les outils de transformation, les compétences financières, commerciales, marketing pour la mise en marché. Peu de leviers ont été mentionnés autour des enjeux organisationnels et économiques (trouver un modèle de fonctionnement, d'organisation, de commercialisation et de rétribution au sein de filière).

Apports de la bibliographie

La bibliographie fait mention de leviers en lien avec l'organisation économique et logistique des filières :

- **Développement d'infrastructures logistiques locales** (FNAB 2022 ; projet CECAFITER) : la mise en place de centres de transformation et logistique adaptés aux volumes locaux est essentielle, notamment pour les productions biologiques.
- **Accords de contractualisation et stabilité des relations commerciales** (Réseau CUMA, réseau CIVAM, Trame, FADEAR, 2018 ; INRAe; Institut Agro Montpellier; Région Occitanie, 2023) : la contractualisation entre les différents maillons des filières permet de stabiliser les relations et d'assurer une répartition équitable de la valeur, contribuant à la résilience économique des acteurs locaux face aux aléas.
- **Capacités d'innovation et résilience face aux aléas** (Réseau CUMA, réseau CIVAM, Trame, FADEAR, 2018 ; INRAE, Institut Agro Montpellier, Région Occitanie, 2023) : la territorialisation aide à développer des pratiques innovantes adaptées aux besoins locaux et augmente la résilience des filières face aux crises économiques et climatiques, en encourageant des méthodes de production diversifiées et durables.
- **Commande publique comme levier pour les filières territoriales** (FNAB, 2022, projet CECAFITER) : la commande publique peut jouer un rôle clé dans le soutien aux filières locales, en orientant les achats de collectivités vers des produits respectueux de l'environnement et valorisant le patrimoine local. La structuration des chaînes d'approvisionnement (allotissement) pour la restauration collective est alors essentielle.

Apports des entretiens

Accéder aux débouchés de la commande publique

Lors des entretiens, les métropoles ont mentionné le **levier de la commande publique** comme une opportunité pour stimuler l'offre sur le territoire. Notons que la commande publique est un levier souvent cité sur des territoires avec un fort bassin de consommation (grandes villes). La reterritorialisation des filières de production, qui permet de réinjecter de la valeur, est fédératrice pour les collectivités locales, qui doivent se conformer aux obligations réglementaires des dernières années (Loi « EGalim » et Loi « Climat et Résilience »).

Le projet « Seine Nourricière » (voir Figure 15) est mentionné comme d'intérêt car il vise à accompagner la **structuration de filières agroécologiques rémunératrices pour les producteurs**, en mobilisant le levier de la commande publique.

AgriParis Seine, association de coopération territoriale, coordonne sept acteurs ou collectivités, dont la ville de Paris, pour réduire l'impact de la production alimentaire sur l'environnement et améliorer la restauration collective. Son **projet structurant « Seine nourricière »** est lauréat du deuxième appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des territoires. Porté par la Ville de Paris, cheffe de file de ce projet collaboratif, en partenariat avec les membres d'AgriParis Seine et de nombreux acteurs de filières agricoles et alimentaires biologiques, ce projet entend agir sur deux volets :

- Accompagner la **structuration de filières agroécologiques rémunératrices pour les producteurs**, en mobilisant notamment le levier de la commande publique ;
- **Décarboner au maximum la logistique de ces filières**, en s'appuyant sur les réseaux de voies d'eau du bassin de la Seine.

Figure 15 : Présentation d'AgriParis Seine et le projet Seine nourricière. Source : [Seine nourricière : emprunter le fleuve pour mieux - Ville de Paris](#)

Sécuriser les partenariats

La contractualisation sur le long terme entre producteurs et industriels est un levier cité à plusieurs reprises pour accompagner la transition agroécologique dans des projets de filières territoriales. En établissant des accords clairs et durables, la contractualisation garantit un débouché et sécurise les revenus des agriculteurs, tout en encourageant l'adoption de nouvelles pratiques. De plus, en intégrant des mécanismes d'accompagnement technique et financier, ces contrats facilitent l'investissement dans des pratiques innovantes.

La gouvernance des projets de filières, en étant davantage participative, permet d'échanger plus facilement et de manière plus transparente sur les prix et répartir plus équitablement la valeur.

La mutualisation de la prise de risque entre l'amont et l'aval est la piste la plus manifeste au financement de changement des pratiques mais aucun levier n'a été clairement mentionné sur ce volet, hormis la piste de la contractualisation. Les premières réponses à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du dispositif PRAAM seront intéressantes à analyser pour identifier des nouvelles modalités de coopérations dans le cadre de filières territoriales économes en produits phytosanitaires.

3.4.5. Leviers : coopération territoriale

Apports de la bibliographie

En étudiant la bibliographie plusieurs leviers ressortent :

- **Établissement d'une gouvernance participative** (projet TETRAA ; Réseau CUMA, réseau CIVAM, Trame, FADEAR, 2018 ; FNAB, 2022) : la mobilisation des acteurs passe par une gouvernance inclusive. Les collectivités peuvent organiser des instances de dialogue (ex. Conseils Locaux de l'Alimentation), où se retrouvent divers acteurs pour échanger sur les objectifs communs, pour coconstruire des solutions adaptées aux enjeux locaux, pour faciliter la mise en place d'innovations et pour permettre une gestion collective des ressources et des infrastructures de transformation et de stockage.
- **Projets Alimentaires Territoriaux** (projet CECAFITER, FNAB 2022 ; INRAe et Montpellier SupAgro, 2023) : les PAT sont des dispositifs clés qui rassemblent les acteurs locaux autour de l'agriculture et de l'alimentation, favorisant la concertation et la collaboration entre différents intervenants (producteurs, collectivités, organismes de développement agricole, etc.) pour structurer des filières locales. Les Projets Alimentaires Territoriaux, notamment portés par les collectivités jouent un rôle important pour le développement économique et logistique des filières de proximité (ex. financements, mise à disposition d'espaces).
- **Structures multi-acteurs pour la gouvernance alimentaire** (FNAB, 2022, projet CECAFITER) : la mise en place de dispositifs de gouvernance territoriale (ex. SCIC ou commissions agricoles) permet de piloter les projets en réunissant des représentants de divers secteurs, contribuant à une prise de décision inclusive et durable. Ces structures aident à maintenir l'engagement et la transparence entre acteurs.
- **Contrats de réciprocité pour la coopération interterritoriale** (FNAB, 2022) : des initiatives comme les contrats de réciprocité encouragent la collaboration entre territoires ruraux et urbains, permettent de combler les déséquilibres offre-demande et de faciliter l'approvisionnement en produits locaux (ex. cantines scolaires).

Apports des entretiens

Le rôle central des collectivités dans la coopération territoriale.

Le **rôle des collectivités** dans les projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires apparaît comme central pour les acteurs interrogés, tout comme le **soutien politique à l'émergence** de ces projets pour valoriser le territoire et le travail des agriculteurs, avec une communication associée. Cela permet également un gain de temps pour les projets. La collectivité est perçue comme « neutre » et rassure les agriculteurs grâce à sa proximité avec les enjeux locaux et sa présence sur le long terme, même si elle n'a pas nécessairement de grandes capacités de financement ou de mobilisation de l'aval des filières. Les collectivités sont d'autant plus efficaces que les services internes travaillent en étroite collaboration.

Les **parcs naturels régionaux** permettent quant à eux d'établir un maillage local intéressant, ils ont une bonne connaissance du territoire et des acteurs, et peuvent créer des liens. Ces parcs ont développé des initiatives pour valoriser la production (par exemple avec leur marque « Valeurs Parc »).

Une agence de l'eau mentionne être accompagnée par un **prestataire externe pour les appuyer sur le volet réseau, communication, valorisation**, et l'aider à s'insérer dans des réseaux « non identifiés ».

Le **projet « Terres de Source »** (Figure 16) est souvent mentionné par les personnes interrogées comme un **projet phare et inspirant** en termes de coopération territoriale, notamment pour répondre à la problématique des volumes et de la sécurité des marchés en mobilisant la commande publique à grande échelle et l'engagement de l'aval des filières.

Pilotée par la collectivité « Eau du Bassin Rennais », **Terres de Source** est une initiative qui a pour objectif de valoriser les produits agricoles des exploitations qui s'engagent dans une démarche de progrès en lien avec la protection de la ressource en eau, via :

- **La commande publique**, avec une forte innovation juridique sur la question des achats locaux et un marché « protégé » pour développer les filières de production ;
- **Le marché des consommateurs**, avec un label qui reconnaît les produits des exploitations agricoles engagées dans la démarche.

Une société coopérative d'intérêt collectif regroupe aujourd'hui 70 producteurs, 18 transformateurs, 7 collectivités territoriales, 7 associations et 2 financeurs, facilitant l'organisation des filières en mutualisant le fonctionnement logistique, la communication et les approvisionnements. Elle joue aussi le rôle de coopérative dans les flux de produits.

Figure 16 : Présentation du projet Terres de Source. Source : [Terres de Sources](#)

La coopération entre territoires

La coopération multi territoriale est revenue à plusieurs reprises comme un levier pertinent pour répondre à plusieurs enjeux : dépasser les limites administratives non pertinentes en agriculture, **toucher les bassins de consommation limitrophes** et **s'approvisionner auprès de producteurs hors de son territoire**.

Cette coopération permet également de **mutualiser des moyens financiers et techniques**, les outils de transformation, logistiques ou de commercialisation, et d'avoir davantage de poids pour mobiliser certains acteurs, notamment de la transformation ou de la distribution. Le cas d'AgriParis Seine en est un bon exemple (Figure 15).

3.5. PRINCIPAUX BESOINS SOULEVES PAR LES ACTEURS

3.5.1. Apports de la bibliographie

Les principales recommandations stratégiques identifiées dans la bibliographie pour soutenir le développement de filières territorialisées et agroécologiques sont les suivantes :

- **Renforcement des capacités locales et des infrastructures** (projet TETRAA, INRAe et Montpellier SupAgro, 2023) : soutenir les filières nécessite de renforcer localement les infrastructures de transformation, de stockage et de logistique. Cela inclut des installations adaptées à de petites productions, des légumeries et des ateliers mobiles, facilitant la transformation proche du lieu de production et réduisant la dépendance aux circuits longs.
- **Gouvernance et coopération multi-acteurs** (INRAe, Institut Agro Montpellier, Région Occitanie, 2023 ; Réseau CUMA, Trame, réseau CIVAM, réseau CPIE, 2022) : une gouvernance territoriale est essentielle pour une coordination efficace. Le recours aux Projets Alimentaires Territoriaux ou aux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif par exemple, favorise cette coopération en établissant des règles communes et en consolidant la gouvernance des projets.
- **Valorisation des produits et sensibilisation des consommateurs** (FNAB, 2018 ; FNAB 2022) : communiquer les bénéfices des produits locaux et bio et engager les consommateurs dans le projet de territoire est crucial, notamment grâce à la différenciation (labels, certifications) et à la transparence sur l'origine et les méthodes de production, renforçant ainsi l'intérêt des consommateurs pour des produits durables.
- **Commande publique et circuits courts** (projet TETRAA ; Réseau CUMA, réseau CIVAM, Trame, FADEAR, 2018) : la commande publique, notamment pour la restauration collective, représente un levier puissant pour soutenir les filières locales. Les collectivités sont encouragées à structurer



leurs appels d'offres pour privilégier les produits locaux et biologiques, contribuant ainsi à la viabilité des filières territorialisées et à la diversification des débouchés.

- **Encouragement à l'entrepreneuriat et à l'innovation collective** (projet CECAFITER) : le développement des filières passe par le soutien aux initiatives entrepreneuriales locales, incluant le financement participatif et le soutien à des structures innovantes, adaptées aux contextes territoriaux. Cela permet également de renforcer la résilience face aux aléas économiques et climatiques en favorisant des pratiques durables et locales.

3.5.2. Apports des entretiens

Les acteurs interrogés ont fait mention de plusieurs besoins et recommandations énumérés ci-dessous.

Structuration économique de la filière

Favoriser le levier de la commande publique

- Rendre la réglementation en lien avec la restauration collective (Loi « EGAlim », loi « Climat et Résilience ») plus contraignante et donc plus incitative à l'approvisionnement responsable.
- Former les acteurs au contrat d'approvisionnement de la commande publique et identifier les moyens de grouper les commandes entre les filières à petits volumes, pour faciliter l'approvisionnement de la restauration collective (se placer à l'échelle adéquate pour coordonner l'offre et la demande).
- Sécuriser les débouchés, notamment en restauration collective, de manière plus anticipée : synchronisation des marchés publics et des semis par exemple.

Accompagner la structuration et la mutualisation des outils.

- Accompagner la mise en place d'outils de transformation adaptés pour la diversification des productions sur le territoire : outils localisés, de taille intermédiaire et pouvant concurrencer les outils existants.
- Mettre en réseau les outils, les mutualiser (des fonctions supports, marketing, qualité, développer des marques communes) pour obtenir une économie d'échelle. Mutualiser plus globalement les besoins et les actions des acteurs.
- Accompagner la formation à de nouvelles compétences : gestion de structures commerciales, compétences économiques et juridiques, etc.
- Soutenir la commercialisation dans des appels à projet ou créer des prêts pour assurer la trésorerie nécessaire aux phases de mise en œuvre et de développement économique.

Changement de pratiques

Maximiser le nombre d'essais, favoriser l'expérimentation

- Proposer des accompagnements individuels ou de groupe aux agriculteurs et accompagner le financement de la phase d'expérimentation et de Recherche et Développement.
- Développer les travaux sur la quantification des services écosystémiques rendus.

Multiplier et rendre accessibles des données

- Développer un observatoire des filières agricoles territoriales accessibles à tous.
- Créer des espaces pour faire témoigner et rencontrer d'autres producteurs, participer à des événements et faire en sorte que les agriculteurs parlent aux agriculteurs en mettant en avant les retours terrains pour donner envie à d'autres collectifs de s'engager.
- Inclure dans les données des repères économiques, que les agriculteurs n'ont pas forcément, y compris d'ordre marketing.
- Accompagner les acteurs économiques à mettre en place les moyens et des solutions qui permettent de mesurer les impacts.



- Dans le cadre des conditions de versement des dispositifs de financement, faire évoluer les indicateurs vers des indicateurs de moyens plutôt que de résultats au vu de l'incertitude et du contexte climatique.

Assurer le changement de pratiques et soutenir la prise de risque

- Ajouter une assurance « prise de risque de transition agroécologique » à l'assurance multi risque.
- Trouver des montages financiers plus complexes, multi acteurs, et y impliquer les agriculteurs.

Coopération territoriale

Déconnecter des échelles administratives

- Assurer une cohérence entre les bassins de production et de consommation, et avec les capacités économiques du territoire. Redéfinir la notion de territoire pour que les projets soient en cohérence avec les périmètres d'action, ce qui se fait déjà pour la ressource en eau, et moins pour d'autres enjeux.
- Fédérer les collectivités pour donner plus de poids notamment pour permettre les investissements nécessaires dans les outils techniques.

Trouver la place adéquate des collectivités

- Encourager les collectivités à entreprendre un travail de réseautage, de mise en relation, de lien avec certains acteurs clés (comme le foncier).
- Assurer la reprise du projet par les acteurs économiques du territoire après que la collectivité s'est investie comme facilitateur au démarrage donc favoriser les partenariats public/privé.
- Se mettre en partenariat, notamment avec la recherche / institut technique / monde professionnel.

Appuyer les collectivités dans leur rôle de coordinateur local

- Créer un environnement qui permette aux collectivités de trouver des ressources et des appuis pour mettre en place des projets de filières (diagnostics, identification des enjeux, retours d'expérience, etc.).
- Appuyer à la montée en compétence en animation territoriale.
- Sensibiliser les collectivités territoriales - élus et agents - sur les dynamiques, enjeux et intérêts des filières territoriales.
- Favoriser l'interconnexion des services au sein des collectivités et l'interconnexion entre les collectivités.

Rendre plus visible les projets alimentaires territoriaux comme outil de structuration des filières économes en produits phytosanitaires

- Développer les appels à projet, appels à manifestation d'intérêt relatifs aux Projets Alimentaires Territoriaux, établir un recensement des acteurs au sein des Projets Alimentaires Territoriaux, faire plus de communication auprès d'eux.
- Faire le lien entre les différents Projets Alimentaires Territoriaux pour satisfaire des marchés de restauration collective lorsqu'ils sont importants et créer des partenariats avec des filières d'autres territoires.

Soutien financier

Communiquer sur les dispositifs de financement.

- Mieux communiquer sur les dispositifs pour les faire connaître et avoir des relais comme les conseils régionaux.



- Cibler la communication vers des cibles identifiées, en passant par des acteurs relais pour informer en amont de la date de publication ou de l'ouverture des candidatures, détailler sur le cumul des aides etc.

Allonger les durées de financement et accorder plus de temps de financement aux projets de maturation, et notamment l'action d'animation et de formation.

- Inclure davantage les projets en émergence dans les dispositifs de financement.
- Financer l'animation du collectif, potentiellement jusqu'au stade de pérennisation de la filière.
- Inclure les temps de formation dans les financements (par exemple co-financer les formations éligibles aux fonds de formation VIVEA) et le temps de travail des agriculteurs dans le projet et leur prise de risque.

Rendre plus lisible et assouplir les dispositifs de financement

- Construire des appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt qui partent d'un recensement des besoins du territoire.
- Disposer d'un site unique qui offrirait une meilleure visibilité des dispositifs.
- Clarifier les conditions d'éligibilité (ou les rendre suffisamment larges pour inclure la variété des collectifs possibles et les actions à mener).
- Simplifier les procédures et leurs accès (en termes de documentations demandées, d'exigences sur les résultats attendus notamment en phase d'émergence des filières, etc.).
- Assurer une plus grande mobilisation et disponibilité des financeurs pour soutenir les porteurs, et notamment les petites structures, et répondre à leurs interrogations dans la phase de rédaction des dossiers (services internes dédiés à l'accompagnement).
- Proposer plus de souplesse sur les conditions et les délais de versement des aides et sur la possibilité d'avance financière ou réfléchir à des « aides flash », à petits montants, faciles et rapides à obtenir pour des besoins ponctuels mais urgents de soutien à la trésorerie.
- Favoriser les contacts et les échanges avec les financeurs, notamment lorsque des difficultés surviennent (sur les livrables attendus par exemple).
- Proposer un mécanisme de revoyure / prise en compte des surcoûts et délais supplémentaires dans les dispositifs de financements.

4. SYNTHÈSE

Le présent rapport, de par le recensement de projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires et les dispositifs de financement associés, et grâce à une enquête et des entretiens menées auprès des acteurs impliqués dans le développement de ce type de projet, permet de dresser un bilan de la dynamique de développement des projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires, de recenser un certain nombre de freins et de leviers identifiés par les acteurs, ainsi que de répertorier les besoins soulevés pour optimiser le développement futur de telles filières.

Définir un projet de filière agricole territoriale économe en produits phytosanitaire est complexe, tant ce terme regroupe une très **grande diversité d'initiatives**. Les acteurs explorent et s'appuient sur le contexte historique local et sur la dynamique relationnelle pour **définir et construire un modèle d'organisation et de production qui leur est propre, et qui peut évoluer dans le temps** au fur et à mesure que les objectifs s'affinent, que les expérimentations aboutissent, que d'autres acteurs entrent dans le projet, que les débouchés se concrétisent etc.

Si le recensement a permis de broser une partie de cette diversité (199 projets recensés), d'autres éléments, non accessibles, auraient permis de mettre en avant un niveau d'hétérogénéité des projets encore plus significatif : le modèle d'accord économique entre les maillons et le modèle de fonctionnement interne, le contexte du territoire dans lequel le projet s'articule, la typologie des

débouchés et les modalités de commercialisation, l'organisation logistique, les détails des financements, les itinéraires techniques expérimentés, l'évolution de l'organisation de la filière à différents stades de développement etc.

Les difficultés identifiées par la bibliographie et les entretiens se situent à plusieurs niveaux et s'expriment lors de toutes les phases de structuration des filières, de l'émergence à la pérennisation. Les enseignements principaux révèlent des obstacles financiers, techniques, organisationnels, et des défis dans la mobilisation collective.

Freins financiers : Les contraintes budgétaires sont les difficultés les plus rapportées, en particulier l'insuffisance de financements pour les phases initiales de structuration et d'animation des filières. Les dispositifs de financement sont jugés complexes, rigides, et souvent inadaptés aux besoins spécifiques des projets locaux. La dépendance à des subventions externes fragilise les projets et limite leur autonomie à long terme. Cette précarité financière est également exacerbée par les délais de versement et la lourdeur administrative qui entourent les demandes de fonds.

Complexité des dynamiques de collaboration : Mobiliser une diversité d'acteurs (producteurs, transformateurs, collectivités) autour de projets communs constitue un défi et les différences d'objectifs et de priorités entre les acteurs compliquent la coopération. Les grandes entreprises ou acteurs de filières longues sont peu impliqués, car ils se sentent moins concernés par la transition vers des pratiques locales et territorialisées, tandis que les producteurs peuvent se heurter aux contraintes de temps et de ressources pour s'engager durablement. La structuration des relations et la création de collectifs nécessitent une coordination forte et du temps, ce qui reste un frein pour les agriculteurs déjà soumis à des contraintes de production.

Déficits techniques et infrastructures insuffisantes : Le manque de références techniques adaptées aux cultures locales, ainsi que l'absence d'infrastructures de transformation et de stockage, freinent la valorisation des produits au sein des territoires. Les équipements existants sont souvent dimensionnés pour des productions industrielles, inadaptés aux petites filières locales. Cette inadéquation des infrastructures réduit les possibilités de transformation artisanale et nuit à la commercialisation locale.

Difficulté d'accès aux marchés et manque de débouchés : Accéder aux marchés locaux, notamment à la restauration collective, reste difficile pour les filières territoriales. Les exigences logistiques et les volumes demandés, combinés à la saisonnalité des productions locales, rendent complexe la planification et la régularité de l'offre. Le manque de visibilité sur les débouchés pérennes décourage les producteurs et limite la rentabilité des projets. Trouver le modèle d'organisation (logistique, commercialisation, rétribution financière) adapté est un enjeu clé de pérennité de fonctionnement de la filière.

Temporalité des projets et mobilisation sur le long terme : La création de filières territoriales nécessite un engagement à long terme des acteurs, mais cette durée est rarement compatible avec les attentes économiques des entreprises ou les cycles de financement. Cette temporalité complexe décourage certains acteurs économiques et compromet l'aboutissement de certains projets.

Ces freins soulignent la nécessité de **réformer et d'adapter les dispositifs d'accompagnement et de financement pour renforcer la résilience des filières territorialisées**. Les initiatives de transition de filières vers des pratiques économes en produits phytosanitaires ou de création de filières économes en usage de produits phytosanitaires nécessitent des soutiens financiers plus souples, adaptés aux étapes longues et incertaines de l'émergence de ces projets. **La coordination des acteurs doit être renforcée** via des plateformes de concertation et des outils facilitant la coopération multi-acteurs.

En outre, **l'accès aux marchés locaux pourrait être facilité** par des mesures incitatives et un appui des collectivités locales dans l'accompagnement des gestionnaires et des grossistes sur la commande publique, permettant ainsi d'intégrer davantage les productions locales. **La mise en place d'infrastructures adaptées aux petites productions**, en cofinancement public-privé, pourrait aider à surmonter les barrières de transformation et à augmenter la valeur ajoutée captée par les territoires.

Ces difficultés mettent en avant l'importance d'une **vision territoriale et systémique dans le développement des filières économes en produits phytosanitaires**. La réussite de ces projets



Ces recommandations mettent en avant la nécessité d'un **soutien renforcé, jugé aujourd'hui insuffisant**, aussi bien en termes de financement que d'accompagnement technique et de montée en compétence, pour permettre aux filières de s'établir durablement et de répondre aux enjeux locaux et environnementaux. **La question du modèle économique, organisationnel et financier permettant une rémunération pérenne des agriculteurs face à la prise de risque qu'engendre le changement de pratiques n'est pas solutionnée**, elle nécessite de continuer à explorer, à creuser des financements comme les Paiements pour Services Environnementaux.

Le niveau d'hétérogénéité des projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires rend nécessairement complexe l'adaptation des dispositifs de financement à la diversité des cas. Ils doivent cependant s'attacher à **proposer un cadre suffisamment souple pour maximiser l'éligibilité** des projets, en commençant par la typologie des chefs de file, qu'ils soient individuels ou organisés en groupements, aux formes juridiques très variées. Il s'agit aussi de pouvoir **prendre en compte la spécificité très exploratoire de ces projets et les possibles évolutions** des modèles de gouvernance, des modèles de production, et des modèles économiques au fil de son avancement.

Notons aussi que même si **l'enjeu de réduction des usages des phytosanitaires n'est peut-être pas l'objectif premier** de ces projets, les dispositifs doivent permettre d'inclure les modèles de production et/ou de transition des pratiques **dès lors qu'ils participent à l'effort collectif de la baisse de l'usage des produits phytosanitaires en France**, et notamment des projets de construction de filières dont le modèle de production initial est centré sur un faible usage des produits phytosanitaires.

Ces enseignements soulignent également l'importance d'un **renforcement de l'approche territorialisée et collaborative**, où les soutiens techniques, financiers, et humains sont harmonisés pour répondre aux spécificités locales. Ils montrent également la **valeur de politiques publiques ambitieuses et de modèles de gouvernance inclusive** pour accélérer la transition vers une agriculture plus durable et résiliente.

Les prochaines étapes...

L'étude de capitalisation d'expériences de projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires, objet de ce présent rapport, s'inscrit dans une mission plus globale autour du renforcement des moyens de soutien d'initiatives de ce type de filières avec :

- **Une prestation nationale d'animation** des lauréats des deux derniers appels à projet nationaux Écophyto lancés en 2021-2022 et en 2023 sur les actions 21- Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires et 22 – Susciter et soutenir des projets collectifs au sein des filières (volet 2, mars 2024 – mars 2026) ;
- **Une prestation de recommandations** pour l'accompagnement futur de l'émergence de projets de développement de filières territoriales économes en produits phytopharmaceutiques (volet 3, mars 2025 – juin 2026).

Un comité de pilotage (Réseau CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), Coopération Agricole, ministère en charge de l'agriculture, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, Office Français de la Biodiversité, Chambres d'Agriculture France, représentant.es de Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, représentant.es de Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ministère en charge de la transition écologique, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, représentant.es Agences de l'eau) a été créé spécifiquement pour le suivi et la validation des travaux issus de ces prestations.

Consolidé par les résultats issus du volet 1 (présent rapport) et du volet 2, le volet 3 visera à établir des recommandations pour l'accompagnement futur de tels projets et préparer la diffusion auprès des acteurs concernés. De premières pistes de travail émergent déjà de ce rapport, en lien avec les principaux défis identifiés (visibilité / lisibilité des financements ; adaptation des financements ; coopération interterritoriale ; implication des acteurs économiques de l'aval des filières ; accès aux références ; massification etc.). Le comité de pilotage a par ailleurs fait mention de quelques pistes d'exploration complémentaire pour le volet 3 :

- Les enjeux liés à la phase de pérennisation des filières ;
- Des pistes pour favoriser l'articulation des financeurs sur un territoire, entre collectivités ou entre État et collectivités par exemple.
- Des pistes de cadrage des modalités de collecte des données dans un objectif de mesure d'impact et de suivi des résultats de projets.

5. RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Fondation pour la recherche sur la Biodiversité, (Février 2018) : Sortir de la dépendance aux pesticides.
- J.M. Meynard, A. Messéan, A. Charlier, F. Charrier, M. Farès, M. Le Bail, M.B. Magrini, I. Savini (2013) : Freins et leviers à la diversification des cultures. Étude au niveau des exploitations agricoles et des filières. Synthèse du rapport d'étude, INRA, 52 p.
- FNAB (2022) : Guide des filières BIO de territoire
- Réseau CUMA, réseau CIVAM, Trame, FADEAR (2018) : Agroécologie : actionner les leviers de l'action collective !
- Réseau CUMA, Trame, réseau CIVAM, réseau CPIE (2022) : expérimenter avec des collectifs locaux une agroécologie territoriale
- Gillerot, A., Jeanneaux, P. et Polge E. (2024) : Le rôle des collectifs d'agriculteurs porteurs de filières territorialisées dans les trajectoires de transition agroécologique des exploitations agricoles : analyse par la méthode des narrations quantifiées, *ARCS – Analyse de réseaux pour les sciences sociales*,
- FNAB (Septembre 2018) : développement économique territorial : comment les collectivités locales peuvent-elles favoriser des filières agricoles durables ?
- Interbio Occitanie (Octobre 2023) : agriculture biologique : les enjeux de la structuration de filières territorialisées
- Projet CECAFITER (2023) : Capitaliser nos Expériences pour Consolider notre Accompagnement des Filières Territoriales) : Analyse croisée des études de cas de filières territoriales en Bourgogne – Franche-Comté
- Fournier S., Nozières-Petit M-O., Berger A., Magrini M-B. Le Velly R. (2023) : Agriculture biologique : les enjeux de la structuration de filières territorialisées, Les cahiers pro de DEFIBIO, 3, programme TETRAE Occitanie
- Tara Dourian, Yuna Chiffolleau (2023) : Développement participatif de chaînes de valeurs alimentaires territorialisées : expériences en Massif Central. INRAE / Montpellier SupAgro, 2 place Pierre Viala, 34090 Montpellier, 62 p. hal-04235857
- Chiffolleau Yuna (INRAE/RMT Alimentation locale), Brit Anne-Cécile (FR CIVAM Bretagne/RMT Alimentation locale) (2021) : Guide méthodologique : accompagner la reterritorialisation des filières agroalimentaires par l'innovation collective.
- Projet TETRAA, Territoires en Transition agroécologique et alimentaire : [Les ressources - Programme Tetraa](#)

6. ANNEXES

Les annexes sont disponibles en documentation séparée.

1. Recensement des projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires (Juillet 2024)
2. Recensement des dispositifs de financement de projets de filières territoriales économes en produits phytosanitaires (Juillet 2024)
3. Trame des enquêtes
4. Trame des entretiens
5. Liste des structures interrogées en entretien.